



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence de l'eau
Loire-Bretagne

RAPPORT d'activité 2025



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARS 2026

Présidente : Sophie Brocas, préfète de la région Centre-Val de Loire

1^{er} vice-président : En cours de remplacement

2^e vice-président : Luc Servant

Parlementaires et collectivités territoriales :

Philippe Albert, Lydie Bernard, Jean-François Bridet, Cécile Gallien, Betsabée Haas, Marie-Christine Le Quer, Jean-Louis Ledoux, Frédy Poirier, Nathalie Rousset et Yann Soulabaille

État et ses établissements publics :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, délégué de bassin ou son représentant,
- la secrétaire générale pour les affaires régionales de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, ou son représentant,
- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice régionale des finances publiques de Centre-Val de Loire et du département du Loiret, ou son représentant,
- la directrice régionale de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice interrégionale de la mer Nord-Atlantique, ou son représentant,
- la directrice générale de l'agence régionale de santé de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- le directeur régional des Voies navigables de France, ou son représentant,
- le directeur général de l'Office français pour la biodiversité, ou son représentant.

Usagers non économiques :

Éliane Auberger, Régine Bruny, Gilles Deguet, Jean-Paul Doron, Gilbert Le Maignan.

Usagers économiques :

Jean-Paul Combemorel, Catherine Daval, Luc Servant, Mickaël Vallée, Vanessa Voyet.

Personnalité qualifiée :

Dominique Darmendrail.

Les représentants du personnel :

Rémy Marques, Florence Barre (suppléante).

Édité en mai 2026

Par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Photo en couverture: conchyliculture en Côtes d'Armor / crédit : Adobe Stock

ÉDITO	p.3
-------------	-----

2025, EN CHIFFRES	p.4
-------------------------	-----

2025, LES TEMPS FORTS	p.6
-----------------------------	-----

LES INSTANCES DE BASSIN	p.8
-------------------------------	-----

LES AIDES GLOBALES	p.10
--------------------------	------

Synthèse aides	p.12
----------------------	------

Adaptation au dérèglement climatique	p.14
--	------

Qualité ressource et milieux aquatiques	p.16
---	------

Eaux littorales	p.18
-----------------------	------

Réduction des pollutions domestiques	p.20
--	------

Territoires fragiles	p.22
----------------------------	------

Acteurs économiques non agricoles	p.24
---	------

Agriculture	p.26
-------------------	------

Gestion quantitative	p.28
----------------------------	------

Les délégations	p.30
-----------------------	------

Allier-Loire-amont	p.32
--------------------------	------

Armorique	p.34
-----------------	------

Centre-Loire	p.36
--------------------	------

Maine-Loire-océan	p.38
-------------------------	------

Poitou-Limousin	p.40
-----------------------	------

LES REDEVANCES	p.42
----------------------	------

LA PLANIFICATION ET LA GOUVERNANCE	p.46
--	------

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	p.50
-------------------------------------	------

LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION	p.54
--	------

LA CONNAISSANCE	p.58
-----------------------	------

LES MOYENS	p.62
------------------	------

LE BILAN FINANCIER	p.64
--------------------------	------

ORGANIGRAMME	p.65
--------------------	------



Sophie Brocas Préfète de la région Centre-Val de Loire et présidente du conseil d'administration

Avec le 12^e programme, une dynamique collective et territoriale

L'année 2025 a constitué une étape structurante avec la première année de mise en œuvre du 12^e programme. Son appropriation par les acteurs locaux a nécessité un important travail de pédagogie,

de disponibilité et de capacité d'adaptation de la part des équipes, tant au siège de l'agence que dans les délégations territoriales.

Cette dynamique collective a permis d'ancrer progressivement ce nouveau cadre d'intervention dans les territoires. Le déploiement des accords de territoire a marqué une évolution importante de nos modalités d'action. Plus souples et plus agiles, ces nouvelles formes de contractualisation ont permis de rapprocher les ambitions stratégiques portées par le 12^e programme des réalités locales, afin de rendre les projets pleinement opérationnels. Les conférences de l'eau ont, dans ce contexte, constitué des temps forts de dialogue, de concertation et de construction collective autour d'enjeux partagés.

Les travaux conduits sur les études HMUC et sur la stratégie de bassin en matière de gestion quantitative témoignent de notre capacité collective à anticiper et à bâtir une vision commune face aux défis du changement climatique et du partage de la ressource. L'adoption de l'état des lieux du bassin par le comité de bassin est venue rappeler que, malgré des fragilités persistantes, des progrès ont été accomplis et que des leviers existent pour accélérer la reconquête du bon état des eaux.

L'année 2026 s'ouvrira avec l'accélération de l'élaboration du nouveau SDAGE, en vue du lancement des consultations au second semestre. Les commissions territoriales bénéficieront d'un nouveau souffle et joueront un rôle essentiel dans le suivi des accords de territoire et la valorisation des initiatives réussies. Le déploiement des paiements pour services environnementaux accompagnera également la transition agroécologique et contribuera à la préservation durable de la qualité de l'eau.



Loïc Obled Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

En 2025, 321 millions d'euros d'aides au plus près des territoires

L'année 2025, a vu le lancement de notre 12^e programme d'intervention, la mise en œuvre des conférences « L'eau dans nos territoires » impulsées par le gouvernement, l'adoption de l'état des lieux des masses

d'eau du bassin en décembre 2025. Une année riche d'actions dans un contexte climatique et politique qui porte son lot de tensions, de débats mais également d'engagement des acteurs pour intégrer l'essentielle adaptation de nos territoires face aux enjeux de l'eau.

L'état des lieux des eaux du bassin Loire-Bretagne dresse un constat contrasté. Si des améliorations sont observées localement, grâce à des actions engagées de longue date, la qualité de nombreuses masses d'eau demeure insuffisante. Les pollutions diffuses, les altérations des cours d'eau, la dégradation des zones humides et le recul de la biodiversité aquatique restent des enjeux majeurs. La disponibilité de l'eau, notamment en période d'étiage, constitue désormais un facteur structurant pour l'ensemble des usages et des projets du bassin Loire-Bretagne.

Dans ce contexte exigeant, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a soutenu **3 903 projets**, pour un montant total de **321 millions d'euros soit un engagement de 100 % sur la première année du programme**. Protection des captages d'eau potable, réduction des pollutions, restauration des milieux aquatiques, économies d'eau et structuration des actions partenariales ont constitué des priorités fortes.

Cependant, les capacités financières de l'agence ne suffisent pas pour satisfaire les demandes très conséquentes des territoires

du bassin. Ces contraintes imposent une priorisation renforcée des aides de l'agence afin de concentrer les moyens là où ils sont les plus efficaces pour atteindre les objectifs environnementaux, notamment en matière d'assainissement. Cette exigence de ciblage s'accompagne d'un dialogue renforcé avec les acteurs du bassin. L'efficacité de la politique de l'eau repose en effet sur des solutions partagées, construites collectivement et adaptées aux territoires.

Parallèlement, l'année 2025 a engagé la préparation du prochain Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne 2028-2033. Ce travail stratégique vise à définir les priorités et les orientations pour les années à venir, au regard des enjeux climatiques, environnementaux et socio-économiques du bassin. Il se poursuivra dans nos instances tout au long de l'année 2026. À compter du troisième trimestre 2026, une consultation des publics sera organisée afin de recueillir les contributions des citoyens, des collectivités et de l'ensemble des acteurs concernés, et de construire collectivement les choix qui structureront la politique de l'eau de demain.

L'ambition de l'agence de l'eau Loire-Bretagne reste claire : accélérer la transition écologique de tous les acteurs de l'eau, renforcer la sobriété des usages, promouvoir les solutions fondées sur la nature et consolider la solidarité entre le rural et l'urbain, l'amont et l'aval du bassin. Face à des défis durables et complexes, nous faisons le choix de l'écoute, de la responsabilité partagée et de l'action collective. Parce que l'eau appelle l'engagement de tous, il nous semble important de souligner le travail essentiel réalisé au sein des instances locales comme les CLE, les Sage, lieux d'échanges et de débats qui fondent une politique publique concertée et ancrée sur le terrain.

2025, EN CHIFFRES

321 MILLIONS D'EUROS
d'aides attribuées en 2025
par l'agence de l'eau.

3 903 projets aidés financièrement
et **230** projets ont bénéficié
des fonds de l'État gérés par
l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

2 224

Accords
de territoire
et contrats territoriaux
en cours sur le bassin.

10 540
ABONNÉS ACTIFS



à la lettre
électronique
l'actu de l'eau
en Loire-Bretagne.

S'inscrire : <https://lc.cx/LettreElectro>



2,43

MILLIARDS D'EUROS

C'est la capacité
d'intervention du 12^e programme
d'intervention de 2025 à 2030.

Un budget alloué au bon état
des eaux et à l'adaptation au
changement climatique, voté par
le comité de bassin Loire-Bretagne.

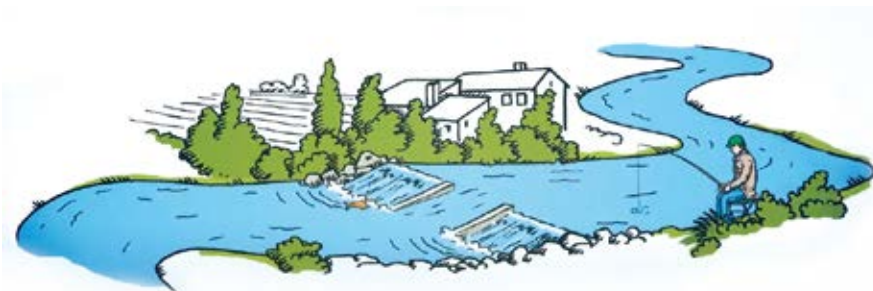
87 %

DE LA SUPERFICIE
DU TERRITOIRE
COUVERTE PAR DES
SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE).



97 %

de redevables
ayant choisi la télédéclaration.



Bigbang.fr

576 km
de cours d'eau ont
été restaurés en 2025.

et **186** OUVRAGES
PRIORITAIRES RENDUS
FRANCHISSABLES (classés en
liste 2 de l'article L.214-17 du code
de l'environnement).



Gestion des eaux
pluviales : superficie
désimperméabilisée
ou déracordée
en 2025.

256 326 m²



17 343

ABONNÉS
au compte
LinkedIn
@LoireBretagne



1 870

DEMANDES
D'INFORMATION

(renseignements et données),

97,50 %

DE RÉPONSES TRAITÉES

DANS LE DÉLAI

RÉGLEMENTAIRE D'UN MOIS.

17

webinaires organisés pour
favoriser l'échange entre les
acteurs de l'eau et permettre :

- d'échanger sur les pratiques,
- de partager et mutualiser les expériences,
- d'avoir des informations sur les politiques de l'agence de l'eau.

100 %

DES PROCÉDURES
DE DEMANDES D'AIDE
SONT DÉMATÉRIALISÉES

 demarches-simplifiees.fr

2025, LES TEMPS FORTS



L'agence de l'eau au Festival de Loire 2025

Du 24 au 28 septembre 2025, le Festival de Loire célébrait la marine fluviale et le patrimoine de la Loire, sur les quais à

Orléans. À l'occasion de cet événement bisannuel, l'agence de l'eau était présente sur un stand partagé avec l'Office français de la biodiversité (OFB). Au sein du « Village des découvertes », espace pédagogique et ludique, ce stand commun invitait le grand public et les scolaires à plonger au cœur du cycle de l'eau et de la biodiversité grâce notamment à une grande carte du bassin Loire-Bretagne. Ainsi, près de 40 collaborateurs de l'agence de l'eau se sont mobilisés sur les cinq jours, avec plus de 1 820 visiteurs accueillis sur le stand. Ce Festival a favorisé les échanges avec le grand public sur les enjeux de l'eau et la biodiversité.



L'agence de l'eau accueille les partenaires européens du projet Gov4Water

L'agence de l'eau a organisé

à Orléans les 26 et 27 novembre, un temps fort européen dédié à la gouvernance de l'eau, dans le cadre du projet Gov4Water. Cette rencontre, coorganisée avec Aquanova et financée par le programme Interreg Europe, a rassemblé des représentants d'Italie, d'Espagne, de Hongrie, de Pologne, d'Estonie et de France. Le projet Gov4Water vise à l'intégration des enjeux climatiques dans les stratégies de gestion de l'eau et à favoriser le partage de bonnes pratiques entre acteurs européens. L'étape orléanaise du projet Gov4Water s'inscrit pleinement dans les objectifs du 12^e programme de l'agence, qui promeut la concertation, le partage d'expériences et l'accompagnement des territoires dans la transition écologique.

En savoir plus : [▶ https://lc.cx/Go4water](https://lc.cx/Go4water)



CGLE 2025 : l'agence mobilisée pour des solutions locales et durables

Les 22 et 23 janvier 2025 à Rennes, l'agence était à nouveau aux côtés des acteurs du territoire à l'occasion du 26^e carrefour des gestions locales de l'eau, en proposant des éclairages et des échanges sur les grands enjeux qui touchent l'eau. En coconstruisant la séance plénière avec le conseil régional de Bretagne sur le lien Terre-Mer, elle a mis en avant la nécessaire solidarité entre l'amont et l'aval, entre la terre et la mer pour préserver cet espace commun. Des élus régionaux ou nationaux se sont exprimés sur les moyens politiques à mobiliser pour construire cette solidarité, en présence d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique.



CFIA : entre réforme des redevances et nouveau programme d'intervention

Ce rendez-vous annuel avec les industriels de l'agroalimentaire est un moment d'échanges privilégié avec des entreprises souvent grandes consommatrices d'eau et toujours marquées par la crise hydrique de 2022. À cette occasion, l'agence a tenu à souligner son engagement sans précédent en faveur des acteurs économiques avec 27 millions d'euros d'aides en 2024. Depuis 2023, le volume d'aides accordées aux économies d'eau pour les acteurs économiques a dépassé celui des aides attribuées à la réduction des pollutions. Avec le 12^e programme, le mot d'ordre est plus que jamais sobriété dans tous les usages. Un temps d'échanges a permis d'expliquer l'évolution des redevances et l'impact de la réforme en vigueur au 1^{er} janvier 2025.



Conférences territoriales : une mobilisation inédite pour l'eau

En écho à la conférence nationale « L'eau dans nos territoires », organisée par le Gouvernement en mai, le bassin Loire-Bretagne a engagé une démarche participative ambitieuse. Sous l'impulsion de Sophie Brocas, préfète coordonnatrice de bassin, et de Thierry Burlot, président du comité de bassin, cette initiative a rassemblé 600 participants lors de 5 rencontres territoriales, du 18 juin au 8 juillet. Représentants des collectivités, acteurs du monde agricole, économiques et associatifs, services de l'État et usagers de l'eau ont contribué à créer 72 fiches-action opérationnelles, couvrant les principaux enjeux stratégiques du bassin. Ces propositions, formalisées lors d'ateliers, ont permis au comité de bassin, réuni le 14 octobre, d'adopter un texte de contributions adressé au Gouvernement.

En savoir plus : [▶ https://lc.cx/SyntheseConferences](https://lc.cx/SyntheseConferences)



« L'eau, source de vies » : une exposition itinérante pour célébrer 60 ans d'engagement

Pour célébrer les 60 ans de la loi sur l'eau et leur création, les agences de l'eau ont conçu une exposition de 19 photographies accompagnées de citations et de décryptages pédagogiques. Grâce au partenariat avec SNCF Gares et Connexions, cette exposition a été déployée dans une dizaine de gares françaises dont Nantes et Poitiers du 17 février au 31 mars 2025. L'objectif : interpeller et sensibiliser le plus grand nombre de voyageurs aux enjeux de l'eau. Sur le bassin Loire-Bretagne, ces photos étaient également visibles à Rennes, Bourges, Tours, Morlaix et La Flèche pour un total de 320 jours d'exposition.

En savoir plus : [▶ https://lc.cx/Expo60ans](https://lc.cx/Expo60ans)



Salon des maires et des collectivités locales : une convention signée avec la Banque des Territoires

Regroupées sous la bannière du ministère de la Transition écologique, les agences de l'eau ont multiplié les rencontres et les signatures partenariales. Profitant du salon, Loïc Obled, directeur général de l'agence de l'eau et Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau Banque des Territoires, ont signé une convention de partenariat pour la période 2025-2027. L'objectif : faciliter le financement des projets structurants liés à l'eau et à la biodiversité et accompagner les collectivités du bassin Loire-Bretagne dans leurs démarches de transition écologique.



Salon international de l'agriculture 2025 : les agences à la rencontre des acteurs

Accueillies sur le stand de l'Ademe aux côtés de l'agence de l'eau Adour-Garonne, nos équipes ont rencontré les acteurs du monde agricole. L'occasion de présenter l'ensemble des aides apportées directement ou indirectement aux agriculteurs. Avec un bassin qui accueille 56 % de l'élevage français et dont 59 % de la surface est dédiée à l'usage de l'agriculture, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se positionne comme un partenaire incontournable pour accompagner les agriculteurs dans les évolutions de pratiques qu'ils décident d'engager. Le 12^e programme soutient la transition vers des méthodes plus durables, visant à réduire l'impact environnemental tout en préservant la vitalité économique du secteur. Un partenariat crucial pour garantir la qualité des ressources en eau et la pérennité de l'agriculture dans un contexte de dérèglement climatique.

A close-up, low-angle shot of a silver and black microphone on a stand, positioned in the foreground. The background is a blurred conference room with people seated at tables, suggesting a meeting or presentation. The lighting is warm and yellowish, with a large blue screen visible in the background. A grey rectangular box is located in the top left corner of the page.

LES INSTANCES DE BASSIN



Thierry Burlot

Président du comité de bassin
Loire-Bretagne

*En 2025, l'eau appelle, plus
que jamais, un engagement
collectif*

L'année 2025 a été marquée
par une activité soutenue

dans les instances de bassin, avec le lancement du 12^e programme d'intervention de l'agence, la finalisation des enjeux pour l'eau et l'adoption de l'état des lieux des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne. Ces temps d'échanges et de concertation sont des étapes essentielles dans l'élaboration de la politique publique de l'eau et les instances prévues à cet effet ont répondu présentes.

Dans un contexte financier chahuté, il nous faut garder le cap collectivement pour préserver non seulement la ressource en eau mais également les leviers de financements et les structures locales d'élaboration de notre politique de l'eau. En 2025, pour la première fois, le coût du grand cycle de l'eau – préservation des ressources, adaptation au changement climatique – dépasse celui du petit cycle. Et pourtant, les investissements nécessaires pour garantir des structures d'assainissement efficaces sont colossaux. Ces tensions financières s'accompagnent parfois de tensions catégorielles. Quand les moyens se font plus rares, la concertation et la vision collective sont d'autant plus importantes pour accélérer les transitions.

Les conférences territoriales sur l'eau, organisées dans notre bassin en juin 2025, ont montré à quel point tous les acteurs de l'eau étaient porteurs d'idées et de volonté pour préserver notre modèle afin de le rendre plus équitable, plus durable.

L'idée n'est pas d'opposer les besoins en eau mais bien d'affronter ensemble les défis que nous impose la crise hydrique actuelle et de construire un avenir commun. Il est indispensable de mettre la question de l'eau au cœur de l'action publique, les membres du comité de bassin et moi-même en sommes profondément convaincus. Nous poursuivrons nos engagements pour faire émerger un consensus indispensable afin de nous garantir collectivement un accès à l'eau équilibré et préservé.



Frédy Poirier

Président de la commission Programme

*Ensemble pour
le 12^e programme*

J'ai pris la présidence de la
commission programme en

octobre 2025 pour succéder à Philippe Albert avec lequel j'ai beaucoup travaillé dans la phase d'élaboration du 12^e programme d'intervention. J'ai souhaité, dans la continuité de son mandat, rappeler les valeurs que je porte en assurant l'équilibre dans les débats, le travail collectif nécessaire pour aboutir à des projets concrets, partagés, fruits d'un consensus entre les différents collègues. Après avoir animé 3 commissions qui ont œuvré au déploiement des outils nécessaires à la mise en œuvre du programme, je mesure les défis qui sont devant nous. En effet, si on peut se réjouir du bilan technique et financier de cette première année, il va falloir dès 2026 mettre en œuvre une sélectivité renforcée. Les moyens financiers de l'agence ne sont pas à la hauteur des ambitions que nous nous sommes fixés compte tenu de la trajectoire de recettes qui est la nôtre et des besoins d'accompagnement des projets qui ne cessent de progresser.

Deux jeunes représentantes Loire-Bretagne au Parlement français des jeunes pour l'eau (PFJE)

Le PFJE, lancé le 6 juin 2025 en marge de la Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC) à Nice, est initié par l'association « La Jeunesse pour l'eau ». Objectif : mobiliser des jeunes de 18 à 27 ans sur les enjeux de l'eau et faire porter leur voix auprès des instances de la politique de l'eau locale et internationale.



Enora Cossard-Rabé, cheffe de projet démocratie participative dans une agence de concertation sur l'urbanisme, et Immany Czubowski, diplômée d'un master 2 d'ingénieur agronome à AgroParisTech représentent Loire-Bretagne pour 2 ans.

Cette élection fait écho aux réflexions menées par l'agence de l'eau sur l'évolution de ses instances.



LES AIDES GLOBALES





Bernadette Doret

Directrice des politiques
d'intervention
Agence de l'eau Loire - Bretagne

*Une dynamique
d'engagements
inédite*

Le lancement d'un nouveau programme est toujours un moment important, l'occasion d'aller à la rencontre des acteurs dans les territoires, qu'ils soient partenaires de la politique de l'eau ou maîtres d'ouvrages prêts à s'engager pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les 6 rencontres de l'eau (janvier 2025) ont présenté les enjeux, les nouveautés et les objectifs du 12^e programme 2025-2030, ainsi que des retours d'expérience sur les chantiers en cours. En complément, 11 webinaires sur les grandes thématiques du programme ont été suivis par plus de 3 000 participants.

Avec 3 903 dossiers accompagnés dès la première année du programme, pour un montant de 321 millions d'euros d'aides et 787 millions d'euros d'opérations, les acteurs sont au rendez-vous et la dynamique de projets se confirme.

De nombreux dossiers ont été d'ores et déjà reportés en 2026, nécessitant la poursuite de notre priorisation en réponse aux enjeux ambitieux du 12^e programme.



Véronique Menez

Commissaire du Gouvernement
Direction de l'eau et de la
biodiversité | Direction générale
de l'Aménagement, du Logement
et de la Nature

*Des objectifs
environnementaux
ambitieux*

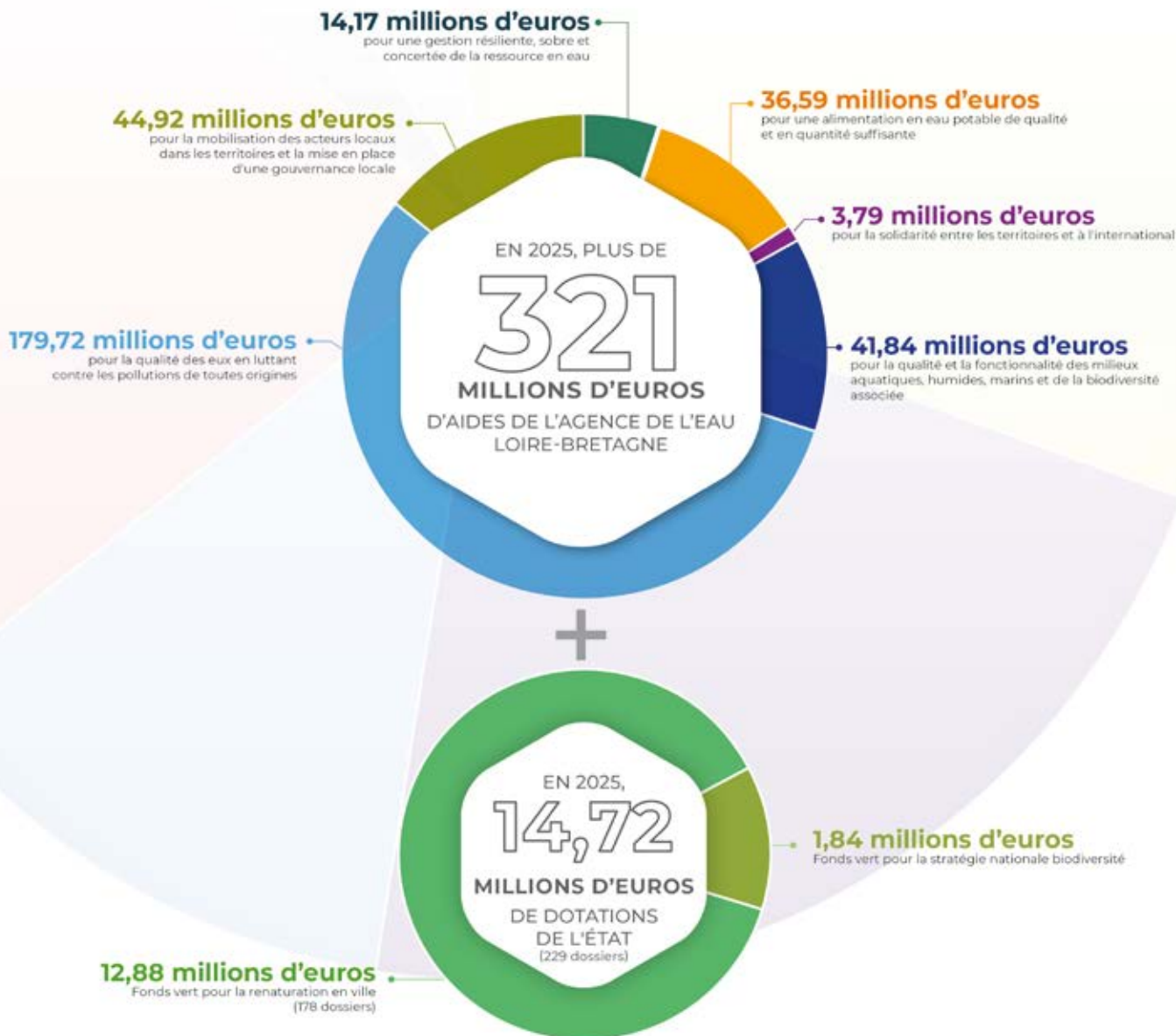
Avec son 12^e programme, l'agence de l'eau a défini des stratégies ambitieuses de gestion de la ressource en eau, de préservation des écosystèmes aquatiques, d'adaptation au changement climatique, en réponse aux objectifs de la directive cadre sur l'eau. La réussite de son action se mesurera à sa capacité à concilier les besoins des différents usagers et la préservation de la ressource. Cela nécessite plus que jamais de favoriser le dialogue entre les acteurs de la gestion de l'eau.

La contractualisation avec les territoires est à ce titre essentielle si l'on veut mobiliser les acteurs et concrétiser des projets de territoire en cohérence avec les autres politiques publiques. Avec le déploiement des premiers accords de territoire en 2025, signés avec les collectivités et les industriels, je salue l'effort particulier qu'elle porte sur l'identification et la mise en œuvre de solutions adaptées aux spécificités de chaque bassin versant, en lien étroit avec les acteurs locaux dans les territoires. C'est avec cet accompagnement technique et financier adapté qu'elle va pouvoir négocier des objectifs environnementaux ambitieux et des programmes d'actions opérationnels pour les atteindre.

LES AIDES



RÉPARTITION DES AIDES
PAR ENJEUX
DE L'AGENCE DE L'EAU
LOIRE-BRETAGNE EN 2025



Rivage : une première année réussie

© freepik.com - AELB



Rivage est l'outil de gestion des aides pour le 12^e programme 2025-2030. Construit avec les 5 autres agences de l'eau hexagonales, il dispose d'une plateforme de dépôts des demandes d'aide puis de versement pour les maîtres d'ouvrage.

Depuis le 15 janvier 2025, 7 000 dossiers de demandes d'aides ont été déposés. 5 000 dossiers sont maintenant instruits. Les premiers dossiers ont pu être payés dès le mois de juin et fin 2025, plus de 2 000 dossiers ont fait l'objet d'un paiement.

Le déploiement de l'outil se poursuivra en 2026 avec de nouvelles fonctionnalités comme le transfert d'une aide d'une collectivité à une autre lorsque les compétences sont transférées ou encore pour modifier ou annuler les dossiers d'aide plus aisément.

Ces chiffres témoignent de la forte dynamique des demandes d'aides depuis le début de l'année.

Le lancement simultané du nouveau programme et d'un nouvel outil intégré de gestion des aides est un succès.

En savoir plus : <http://lc.cx/Rivage>

Bilan d'activité 2025 : valoriser l'avancement du 12^e programme

En 2025, l'agence de l'eau a accompagné les territoires du bassin à travers le déploiement du 12^e programme d'intervention 2025-2030. Avec 3 903 projets financés, elle confirme son rôle clé auprès des collectivités, agriculteurs, industriels et acteurs locaux.

Pour valoriser l'avancement de son programme d'intervention, l'agence de l'eau Loire-Bretagne propose des documents de synthèse par région et sur l'ensemble du bassin. Tous les six mois, l'agence publiera des bilans pour présenter les principaux résultats techniques et financiers, infographies, témoignages et aides engagées pour chaque région et à l'échelle du bassin. Un premier bilan est déjà disponible sur le site « Aides et redevances ». Ces bilans, mis à jour semestriellement, constituent un outil essentiel de suivi et de partage des résultats. Ils mettent en avant la mobilisation de l'agence au plus près des territoires pour déployer les priorités du programme en faveur d'une gestion durable de l'eau. En savoir plus : <https://lc.cx/BilansSem12eP>



Bassin Loire-Bretagne

SÉCHERESSE, RÉSILIENCE, ACTION :

Comment le bassin Loire-Bretagne adapte sa politique de l'eau face au dérèglement climatique

Le 12^e programme d'intervention renforce la prise en compte du dérèglement climatique dans ses priorités. Une orientation essentielle pour garantir des aides ancrées dans la réalité des territoires.

Des sécheresses plus longues, des débits estivaux en baisse, des incertitudes sur les crues : le dérèglement climatique modifie déjà le fonctionnement de la Loire. La sécheresse intense et inédite de 2022 a illustré ces évolutions. En réaction, le plan de résilience Eau impulsé par l'agence, en 2023 et 2024, engageait les acteurs à accélérer la mise en œuvre des actions pour réduire leurs prélèvements d'eau, mieux partager la ressource et investir pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Le 12^e programme poursuit cette dynamique et recentre ses moyens sur les aides :

- en faveur du grand cycle de l'eau, avec une priorisation des interventions sur les actions de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, notamment sur les actions de lutte ciblées contre les pollutions et les altérations des milieux les plus pénalisantes pour l'atteinte du bon état ;
- en faveur du petit cycle de l'eau, dans le cadre de programmes d'actions territorialisées pour renforcer la gouvernance et la structuration des compétences relatives à l'eau potable et à l'assainissement, essentiellement pour les systèmes d'assainissement prioritaires en zones France Ruralité Revitalisation.

Ce 12^e programme d'intervention est une réponse ambitieuse aux défis climatiques et environnementaux à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Pour cela, 51 % des interventions de l'agence de l'eau sont consacrées à l'adaptation au changement climatique des territoires.

Une stratégie climat orientée autour de l'adaptation et de l'atténuation

À l'heure des bouleversements liés au dérèglement climatique, il est essentiel de construire une stratégie durable et réfléchie. Le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil scientifique ont collaboré à l'élaboration d'une stratégie climat d'adaptation et d'atténuation.

Le document « Stratégie climat : adaptation et atténuation » incarne donc une nouvelle étape pour les enjeux liés à l'eau.

[Voir page 46](#)





Céline Lelard

Responsable Pôle production eau potable
à Grand Poitiers communauté urbaine

*Préserver la qualité de l'eau et créer
une filière économique : un projet
collectif « gagnant-gagnant »*

Depuis 2021, Grand Poitiers communauté urbaine développe une filière chanvre au sein de l'aire d'alimentation du captage de la Varenne. L'objectif est double : préserver la qualité de l'eau, menacée par les pesticides et les nitrates, et offrir aux agriculteurs de nouvelles opportunités économiques. Chaque parcelle de ce territoire influence directement la ressource en eau, rendant indispensable une transition vers des pratiques plus vertueuses. Des agriculteurs, comme Jean-Frédéric, installé en bio depuis 2018, se sont lancés dans la culture du chanvre. Ce projet collectif, soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, est accompagné techniquement et financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ainsi, cette filière innovante répond à des enjeux environnementaux tout en créant de la valeur pour les territoires, l'agriculture, l'alimentation et le bâtiment. Une démarche « gagnant-gagnant », alliant protection de l'eau et développement économique local.



La communauté urbaine Grand Poitiers a reçu le Trophée de l'eau 2025 pour l'action de création d'une filière chanvre sur l'aire d'alimentation de captage de la Varenne.

En savoir plus : lc.cx/Varenne

Chiffres

51%

des aides sont
consacrées à l'adaptation
au dérèglement climatique

65,3 M€

d'aides pour les
solutions fondées
sur la nature

(58,1 M€ pour les milieux
aquatiques biodiversité
+ 6,1 M€ pour la GIEP + 1,1 M€
pour l'aménagement
de bassins versants)

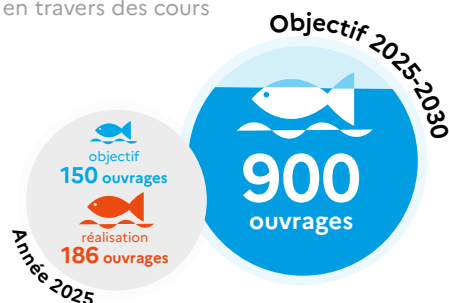
10%

de réduction de la
consommation d'eau

Objectif national fixé
par le plan eau d'ici à 2027

REDONNER LEURS FONCTIONNALITÉS aux écosystèmes aquatiques

Rendre franchissables les ouvrages*
construits en travers des cours
d'eau



Engager la restauration
morphologique des cours
d'eau



* ouvrages prioritaires sur les cours d'eau recensés dans la liste 2 - article L214-17 du code de l'Environnement

L'Échandon, un modèle de restauration écologique récompensé en 2025

Lauréat du prix national « Solutions fondées sur la nature », le projet de restauration de L'Échandon, conduit par le Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre (SAVI) sur dix ans, a rétabli l'équilibre écologique du ruisseau.

Couvrant neuf sites et six kilomètres, il a renforcé la biodiversité et réduit les risques d'inondation. Ces résultats sont le fruit d'une gouvernance multipartenariale et d'une implication citoyenne à souligner. Ce site est devenu exemplaire et lieu de formation nationale.

En savoir plus : <https://lc.cx/Echandon>



© Une Image À Part

Les zones humides, un atout pour protéger la ressource en eau

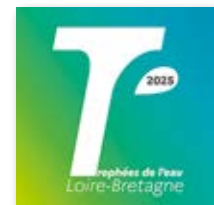
La restauration du marais de Ster Vraz à Belle-Île-en-Mer, récompensée par un trophée de l'eau, illustre l'importance des zones humides pour la qualité des milieux aquatiques et la gestion durable de l'eau.

Sa réouverture et le rétablissement de ses fonctions naturelles ont permis le retour d'habitats diversifiés et d'espèces patrimoniales, tout en sécurisant durablement une ressource en eau vitale pour l'île et en renforçant la résilience écologique du territoire. La communauté de communes de Belle-Île-en-Mer a reçu le Trophée de l'eau 2025 pour la restauration écologique du marais rétro-littoral de Ster Vraz.

En savoir plus : <https://lc.cx/Stervraz>



© Une Image À Part



En savoir plus
sur les Trophées
de l'eau cf. page 57

58,1 millions d'euros pour répondre aux enjeux de bon état et d'adaptation au dérèglement climatique

En 2025, la politique d'aides de l'agence de l'eau se poursuit en faveur de la restauration durable des cours d'eau et des zones humides et s'inscrit dans les solutions dites fondées sur la nature.

L'ensemble des actions accompagnées vise le bon fonctionnement écologique et hydrologique, le piégeage du carbone ou la protection contre l'érosion des sols, autant de services écosystémiques rendus qui participent à l'atténuation et à l'adaptation au dérèglement climatique.

En 2025, le bilan est très encourageant. 1242 dossiers d'aide, pour un montant de 58,1 millions d'euros, qui répondent aux enjeux de bon état et d'adaptation au dérèglement climatique, ce qui montre la volonté et la dynamique des acteurs.

576 kilomètres de cours d'eau ont fait l'objet de travaux de restauration. 186 ouvrages sont effacés ou aménagés pour améliorer la circulation piscicole, le transport des sédiments et les fonctionnalités des habitats aquatiques et riverains.

4 371 hectares de zones humides ont fait l'objet soit d'une acquisition, soit de travaux de restauration. Mener des actions de préservation et de restauration des milieux humides est également nécessaire pour favoriser la résilience des territoires.

Chiffres

58,1 millions
d'euros d'aides pour
pour les milieux aquatiques
et la biodiversité

3013 ha
de zones humides
restaurées ou protégées
durablement grâce aux
aides de l'agence en 2025
grâce aux aides de l'agence
en 2025

PAROLE À

© C. Echapt



Catherine Echapt

Éluve déléguée en charge du projet de renaturation à la ville de Bourgueil

Une renaturation intégrée dans une réflexion globale de l'urbanisme

Dans le cadre historique de l'abbaye, la ville a mené un projet ambitieux de renaturation avec les habitants, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et le programme « Petites villes de demain ». L'objectif : transformer la gestion des eaux pluviales et redonner toute sa place à l'eau en milieu urbain. Une partie des sols a été désimperméabilisée et renaturée pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie. Un affluent du Changeon, longtemps busé, est rouvert, et une zone humide est remise à jour. Ces aménagements permettent désormais à l'eau de s'infiltrer, de cheminer vers le cours d'eau et la zone humide, limitant ainsi les ruissellements et les risques d'inondation tout en rechargeant les nappes phréatiques. Ce chantier a bénéficié d'un soutien financier de 482 000 euros de l'agence de l'eau, ainsi que du Fonds vert 2023. Ce projet s'inscrit aussi dans une réflexion globale sur l'urbanisation et la valorisation du patrimoine historique. Il vise à créer des îlots de fraîcheur face aux canicules, à restaurer la biodiversité et à améliorer le cadre de vie des habitants. En réintroduisant la nature en ville, Bourgueil contribue à la santé des cours d'eau et à la résilience du territoire.



© Bourgueil

5 objectifs opérationnels pour le bon état des eaux et milieux littoraux

Le 12^e programme d'intervention de l'agence intègre un enjeu relatif au bon état des eaux et des milieux littoraux et marins. Il se décline via 5 objectifs opérationnels :

- la réduction de l'eutrophisation des eaux littorales ;
- la restauration de la qualité sanitaire des eaux littorales ;
- la réduction des pollutions des eaux littorales dues aux micropolluants et aux déchets plastiques ;
- la préservation et la restauration des milieux naturels littoraux et marins, et la biodiversité associée ;
- le renforcement de la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le littoral.

À titre d'illustration, en 2025, près de 132 dossiers ont porté sur les enjeux de préservation et de restauration de milieux littoraux et marins et la biodiversité associée, correspondant à un montant de 5,8 millions d'euros d'aides.

Une commission Littoral 2025 au service de la planification

Cette commission thématique du comité de bassin s'est réunie à deux reprises en 2025, les 27 mai à Morlaix et 25 septembre à Nantes. Ces séances ont permis d'examiner de nombreux sujets grâce au partage d'expériences et à la concertation :

- la préparation du Sdage 2028-2033, notamment l'état des lieux 2025 et les modalités de prise en compte du dérèglement climatique dans le futur chapitre "Littoral" du Sdage, en s'appuyant sur les principales connaissances des effets du climat sur les espaces littoraux et estuariens de notre façade ;
- la préparation de l'avis du comité de bassin sur le volet stratégique des 3 documents stratégiques de façade (DSF) qui concernent le littoral du bassin Loire-Bretagne ;
- un retour d'expérience sur les profils de vulnérabilité (en application du Sdage), avec l'exemple des baies de Morlaix et de Locquirec ;
- un temps d'échanges sur les modalités de prise en compte des enjeux de l'eau et du littoral dans les politiques d'aménagement des bassins versants.



© AELB

Préservation des herbiers de zostères : 154 mouillages convertis dans la rade de Brest



© DR

Les zostères forment des prairies sous-marines où de nombreuses espèces viennent trouver refuge, se nourrir ou se reproduire. Avec leurs chaînes qui raclent les fonds marins, les mouillages traditionnels des navires détruisent ces habitats sensibles.

Nouveauté du 12^e programme, l'agence finance au fil de l'eau des projets visant la restauration des fonctionnalités d'habitats naturels estuariens et côtiers au travers d'actions de réduction des pressions humaines.

Dans ce cadre, en 2025, les associations des plaisanciers des anses du Dellec et de Saint-Anne de Portzic, en rade de Brest, se sont engagées pour préserver les herbiers de zostères en convertissant 154 mouillages. L'agence de l'eau a soutenu ces deux projets à hauteur de 29 000 euros sur un montant total de 58 000 euros.



Restauration du marais de Kerdual (Morbihan) : un espace essentiel entre terre et mer

Ancien marais salant à La Trinité-sur-Mer, le marais de Kerdual a été abandonné dans les années 60 et s'est rapidement refermé, envahi par les saules. Ce milieu où se mêlent les eaux douces et salées de la mer est un écosystème unique et rare sur ce littoral urbanisé. L'acquisition foncière et l'engagement de travaux hydrauliques par le Conservatoire du littoral, aidés par l'agence de l'eau à hauteur de 353 000 € (55 % du budget total), ont largement contribué à sa restauration. Les travaux sont désormais conformes au plan de gestion et illustrent l'intérêt des solutions fondées sur la nature. En effet, ils ont permis de restaurer les fonctionnalités naturelles et leurs différents bénéfices (écologique, épuratoire, paysager, protection inondation), en particulier la sauvegarde d'une mosaïque d'habitats, support d'une biodiversité remarquable.

En savoir plus : [▶ https://lc.cx/MaraisKerdual](https://lc.cx/MaraisKerdual)



Campagne « Écogestes » Manche-Atlantique Bretagne

La campagne « Écogestes » poursuit son déploiement pour préserver le milieu marin en impliquant plaisanciers, professionnels et pratiquants d'activités nautiques. Animée par un réseau de 8 structures ambassadrices, cette campagne permet d'intervenir sur 50 sites portuaires et littoraux, principalement dans les Côtes d'Armor et le Morbihan. Au total, 2 546 navires sont abordés et 6 263 personnes sensibilisées grâce à des actions de terrain, des formations et des événements dédiés. Le guide « Écogestes Bretagne » et de nouveaux outils d'évaluation renforcent l'impact de la campagne, désormais bien identifiée par les usagers. Les perspectives 2026 visent un élargissement territorial et une ouverture vers le fluvial.



Hervé Le Bris

Professeur en écologie côtière et estuarienne à l'UMR DECOD de l'Institut Agro Rennes

Présentation du projet BioTrol : état des lieux des nourriceries piscicoles

Les estuaires, zones d'intenses activités humaines (dragages, digues, polders...), voient leurs fonctions écologiques dégradées. Le projet BioTrol a analysé l'évolution de la fonction de nourricerie dans l'estuaire de la Loire, révélant une perte de plus de 40 % de la capacité d'accueil trophique pour plusieurs espèces de poissons, notamment à cause de la disparition des vasières intertidales.

Les secteurs les plus vulnérables soulèvent des questions face aux pressions humaines, à la marinisation et au réchauffement des eaux. Le projet RenoLoire prolonge ces travaux en élaborant, avec les acteurs locaux, des recommandations pour préserver cette fonction essentielle.

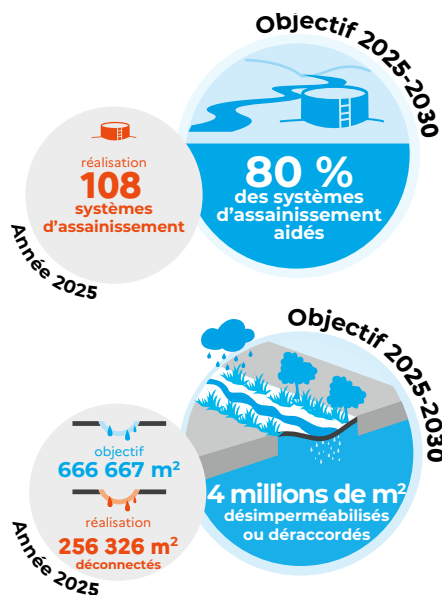


RÉDUIRE LES REJETS D'EAUX POLLUÉES

pour faire face au dérèglement climatique

Aider les systèmes d'assainissement prioritaires (SAP) des collectivités engagées dans des travaux de lutte contre les pollutions organiques et microbiologiques

Aider à désimperméabiliser, à retirer les eaux de pluie des réseaux d'assainissement



Réduire les rejets des collectivités

Le 12^e programme identifie 415 systèmes d'assainissement collectif des eaux usées prioritaires pour réduire les rejets de phosphore.

Entre 2019 et 2022, les rejets de phosphore ont réduit de plus de 30 %. Les efforts des collectivités pour surveiller leurs rejets, identifier où agir en priorité puis investir portent leur fruit. Le problème autrefois généralisé se concentre maintenant sur 5 % des systèmes d'assainissement du bassin. Sur les systèmes prioritaires, le 12^e programme prévoit de financer toutes les formes de collectivité pour mettre en place un traitement poussé du phosphore, pour réduire la surcharge hydraulique de la station ou encore pour supprimer les rejets directs des réseaux d'assainissement. En 2025, les demandes d'aide ont été soutenues et les résultats sont exceptionnels alors qu'il s'agit de la première année du 12^e programme. 108 systèmes d'assainissement prioritaires ont déjà pu bénéficier d'une aide de l'agence pour des travaux.

Chiffres

112,8 millions d'euros d'aides sont attribués en 2025 pour l'assainissement des eaux usées, dont 45 millions d'euros pour améliorer le traitement des eaux usées domestiques et 67,80 millions d'euros pour améliorer les réseaux d'eaux usées et mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

96 nouveaux systèmes d'assainissement prioritaires pour la réalisation de travaux

Infiltrer plutôt que rejeter : un enjeu majeur pour les collectivités

La gestion des eaux pluviales constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les services d'assainissement des collectivités. Passer de réseaux d'assainissement traditionnels à une infiltration à la source nécessite une évolution de pratique et une vision globale de l'eau dans l'aménagement urbain.

Sous l'effet du changement climatique, les épisodes de pluie deviennent plus intenses et plus irréguliers, perturbant le fonctionnement des infrastructures. Ces phénomènes entraînent des déversements avant traitement, réduisent l'efficacité des stations d'épuration, provoquent des inondations dans les zones urbaines basses et génèrent diverses pollutions (bactériologiques, micropolluants, macrodéchets), y compris dans les réseaux séparatifs. Face à ces défis, accroître les capacités

d'assainissement reste coûteux et ne constitue qu'une réponse partielle. Le Sdage promeut une gestion intégrée des eaux pluviales, pensée dès l'urbanisme, plus efficiente et porteuse de nombreux co-bénéfices pour la qualité de vie, notamment grâce aux aménagements de pleine terre. Pour accompagner cette évolution, l'agence soutient des actions de sensibilisation et de mobilisation auprès des collectivités et de l'ensemble des acteurs en charge des questions d'aménagement.



© AELB

PAROLE À

© T. Courbon



Thierry Courbon

Directeur technique et cofondateur de F-Reg

À Dinard, un réseau d'assainissement qui s'autorégule

Face aux déversements d'un réseau unitaire fortement sollicité et aux contraintes liées à la création d'un bassin de rétention, la commune de Dinard, dans un projet porté par Veolia, a fait le choix disruptif d'exploiter son patrimoine existant. La mise en œuvre de vannes hydrodynamiques autonomes a transformé le réseau d'assainissement en véritable outil de stockage temporaire, sans travaux lourds ni emprise foncière supplémentaire. L'installation de 37 vannes de régulation FReg en six mois a permis de créer 1 800 m³ de zones de stockage mobilisable, entraînant une réduction significative des déversements. La baisse observée a été mesurée entre 20 % et 30 %. Un projet rendu possible grâce au soutien financier de l'agence de l'eau à hauteur de 60 %, qui profite aujourd'hui à la fois à l'environnement et à la collectivité. Le stockage en réseau constitue ainsi une solution opérationnelle et durable : il préserve les milieux naturels et valorise le patrimoine existant.

Le tramway de Brest : quand mobilité durable rime avec ville perméable

À Brest, l'extension du tramway a transformé l'espace public en vitrine de la gestion intégrée des eaux pluviales, cofinancée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Dans une métropole encore largement équipée d'un réseau unitaire, chaque pluie intense risque de saturer les stations d'épuration et de polluer la rade. Brest métropole a profité de l'extension du tramway pour déployer une stratégie exemplaire de désimpermeabilisation. Noues, stationnements perméables et plateforme végétalisée déconnectent 34 000 m² du réseau, réduisant les risques de saturation et les rejets vers la rade. Cofinancé par l'agence à hauteur de 2,58 millions d'euros, soit 70 % du coût global du volet « gestion intégrée des eaux pluviales », ce projet améliore la qualité de l'eau, renforce la résilience urbaine et illustre une manière plus durable d'aménager la ville.



© D. Lehoux

SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE face au déficit constaté sur certains territoires

Encore plus de solidarité à destination des territoires ruraux les plus fragiles !

Pour mettre en œuvre la solidarité urbain-rural, l'agence utilise le zonage France ruralités revitalisation (FRR). Ce zonage concerne 65 % des communes du bassin et 3,6 millions d'habitants.

Cette solidarité à destination des zones FRR se traduit par le financement de l'assistance technique mise en place par les départements. En 2025, 179 techniciens ont apporté un appui précieux dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

L'agence propose également aux collectivités zonées FRR des aides particulières pour l'amélioration de l'eau potable et des taux d'aides majorés de 10 points pour l'assainissement. Renforcée, cette solidarité est dorénavant élargie à la préservation des zones humides, à l'infiltration des eaux de pluie ou encore à la réduction des prélèvements en eau.

Dès que les travaux sont définis à une échelle pertinente pour l'eau, toutes les collectivités peuvent bénéficier des aides de solidarité. En 2025, 230 communes zonées FRR ont bénéficié d'une aide. L'année 2025 représente, pour l'agence de l'eau, une année exceptionnelle d'aides en faveur des territoires ruraux les plus fragiles.

Renforcer la résilience en Creuse

Pour renforcer la stratégie de résilience en Creuse, un accord de territoire (ADT) 2025-2027 est signé, le 18 juillet 2025 à Guéret, entre l'agence de l'eau, le Syndicat des eaux creusoises (SEC 23), le conseil départemental de la Creuse, la préfecture de la Creuse et la Banque des Territoires.

L'accord couvre un territoire de 132 communes, pour 4 000 km² et 65 200 habitants, soit 56 % de la population creusoise. Il s'appuie sur une gouvernance renforcée et une implication croissante des acteurs locaux et des services de l'État. Le montant de travaux du programme d'actions est estimé à 56 millions d'euros sur trois ans, financés par l'agence de l'eau à hauteur de 30,8 millions.

Le soutien de l'agence permettra notamment de remplacer des conduites fuyardes, d'installer des systèmes de télérelève, de lancer des interconnexions stratégiques et de protéger les zones humides et les captages dégradés.

Objectif : atteindre 70 % de la population départementale couverte par le SEC 23 d'ici fin 2027.



Tours Métropole Val de Loire préserve la nappe du Cénomanién



© DR

L'accord de résilience : un atout pour accompagner les territoires face aux difficultés d'approvisionnement en eau. La nappe du Cénomanién, dans sa partie captive naturellement protégée, délivre une eau d'excellente qualité. Dès 1996, le Sdage l'identifie comme stratégique pour l'alimentation en eau potable. Son exploitation excessive dans certains secteurs entraîne d'importantes baisses de niveau. Dans le secteur prioritaire de Tours-Amboise, une baisse des prélèvements de 10 millions de m³ est ciblée.



© DR

Depuis 15 ans, la métropole de Tours réalise des travaux pour soulager cette nappe en sollicitant la Loire et le Cher : interconnexions, réhabilitation de forages, mise à niveau d'usines AEP. Une quinzaine de dossiers sont financés pour plus de 2 millions d'euros d'aide sur cette période. Les efforts paient : la baisse des prélèvements atteint plus de 30 % sur ce secteur (-2,6 millions de m³) et le piézomètre situé à Tours confirme une remontée de la nappe de plus de 2 mètres. L'engagement de la métropole se poursuit avec des travaux en cours

ou programmés pour un gain supplémentaire de 1,2 millions de m³. Elle mène des travaux sur son réseau AEP et met en place des compteurs de sectorisation. Une cinquantaine de compteurs ont été financés ces dernières années.

Chiffres

72,2

millions

d'euros d'aides attribuées en 2025 en zone de revitalisation rurale (65,8 M€ pour le zonage France ruralité revitalisation + 6,4 M€ pour le zonage aides à finalité régionale)

41

nouveaux accords de territoire en 2025

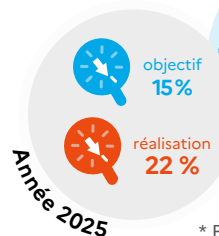
Solidarité urbain-rural : des aides renforcées pour accompagner Chabris

Consciente des limites de son système d'assainissement, jugé non conforme depuis plusieurs années, la commune de Chabris (Indre) a engagé un programme de travaux d'envergure pour améliorer la qualité de ses rejets dans le Cher. Ce projet a été classé prioritaire par l'agence de l'eau en raison de déversements trop fréquents d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel. Situé en zone France Ruralités Revitalisation et portant sur un système d'assainissement prioritaire, le projet bénéficie ainsi d'un taux d'aide de 60 % pour un montant d'aides de 1,56 millions d'euros.

Les travaux prévoient la réalisation d'un bassin de stockage-restitution enterré afin d'augmenter le volume de stockage des eaux, ainsi que la mise en place d'une filière de traitement complémentaire sur le site de la station existante pour traiter les sur-débits en temps de pluie. Le montant total de l'opération s'élève à 2,60 M€, dont 1,56 M€ d'aides accordées par l'agence de l'eau Loire Bretagne. L'installation d'un décanteur lamellaire permet désormais de respecter la concentration moyenne annuelle maximale en phosphore fixée à 2 mg/l.

En parallèle, la commune a engagé depuis 2023 des travaux de mise en séparatif du réseau afin de limiter les apports d'eaux parasites dans le système d'assainissement. Ces travaux concernent une surface déconnectée de plus de 12 000 m² et bénéficient également d'un accompagnement financier de l'agence de l'eau à hauteur de 272 642 €.

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES agissent pour préserver la ressource en eau



* Plan d'actions opérationnel territorial

Un tissu économique engagé en faveur de la ressource en eau



© Gastronier

Le début du 12^e programme est marqué par un fort dynamisme des acteurs économiques du bassin Loire-Bretagne qui agissent pour réduire leurs rejets polluants et économiser l'eau, dans un contexte marqué par les objectifs du Plan eau, la loi PFAS ou encore l'entrée en vigueur prochaine de normes issues de la directive IED^[1].

Les solutions prônées par l'agence de l'eau participent largement à l'atteinte des objectifs. Pour preuve, on compte en 2025, 400 000 m³ économisés grâce aux seules actions de sobriété et 578 kilos de micropollutions évités avec la substitution d'un procédé de traitement de surface chimique par un procédé mécanique chez Acemia (44), entreprise spécialisée dans la conception de machines pour l'industrie agroalimentaire. Les projets de traitement, identifiés comme indispensables à la réduction des pressions, ont par ailleurs permis l'élimination des rejets du plus gros émetteur de PFAS breton, le site OVAKO de Redon (35), spécialiste du nickelage-chromage de vérins hydrauliques, ou encore la réutilisation de 500 000 m³ d'eau/an sur le site Essity de Gien (45).

Enfin, 72 653 m² de sol ont été désimperméabilisés grâce aux projets d'aménagements urbains portés par les acteurs économiques du bassin.

[1] Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles

Une liste de priorités industrielles renouvelée

Au cours de l'année 2025, un travail de mise à jour des cibles prioritaires industrielles du 12^e programme est réalisé en lien avec les services de l'État, pour prendre en compte les résultats du nouvel état des eaux du bassin Loire-Bretagne.

Les rejets industriels chargés en macropolluants (phosphore, carbone) et micropolluants susceptibles d'expliquer, au moins en partie, le risque encouru par certaines masses d'eau de ne pas atteindre le bon état sont ainsi recherchés. Les principaux émetteurs de PFAS du bassin, identifiés par la surveillance découlant de l'arrêté ministériel de juin 2023, ont également intégré la liste des établissements prioritaires industriels (EPI) adoptée par le conseil d'administration de décembre 2025. In fine, 105 sites industriels sont classés prioritaires pour les micropolluants et 61 pour les macropolluants.

Réduire à la source sa consommation en eau

Adapter nos méthodes de production face au dérèglement climatique

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau en lien avec le dérèglement climatique, l'agence de l'eau incite fortement les entreprises à mettre en place des actions de sobriété, actions dites « sans regret », qui permettent d'abaisser leur dépendance à l'eau.

Au cours de l'année 2025, plusieurs actions de ce type ont été accompagnées financièrement par l'agence, notamment en réduisant directement à la source sa consommation en eau.

À titre d'exemple, la société Eclor boisson, en Ile-et-Vilaine (35), a réduit de plus de 75 % (- 25 270 m³/an) ses prélèvements en eau en changeant une ligne de process avec une technologie beaucoup plus économe en eau (investissement sur trois équipements : laveuse, soutireuse et pasteurisateur).

Parallèlement, en Vendée, la société Vif Argent a, elle, réduit de 40 000 m³/an sa consommation en eau grâce au remplacement de bacs permettant d'optimiser le nombre de conserves pasteurisées dans les autoclaves et en réduisant les temps de lavage et de pasteurisation.

En savoir plus : [▶ https://lc.cx/PdL-VifArgent](https://lc.cx/PdL-VifArgent)

Chiffres

Réduction des pollutions

9,8 millions
d'euros pour réduire
les pollutions des industriels

102 opérations
pour réduire les pollutions
des acteurs économiques
non agricoles

Économies d'eau

12,3 millions
d'euros d'aides pour réduire
les consommations d'eau

106 opérations
pour réduire les consommations
d'eau des acteurs économiques
non agricoles

PAROLE À

© C. Fauchreau



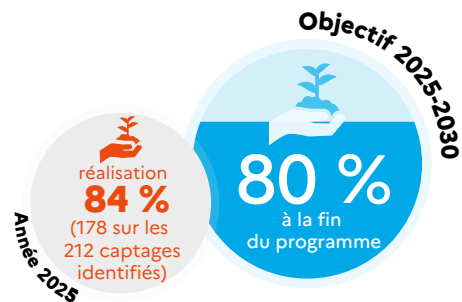
Christophe Fauchreau

Directeur de site à Acémia (La Chevrolière, 44)

*ACEMIA réduit drastiquement
sa consommation d'eau grâce
à l'innovation du microbillage
mécanique*

Créée en 1987, ACEMIA (50 salariés, groupe VELEC), est spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements pour l'industrie agroalimentaire. Afin de garantir leur innocuité, nous réalisons jusqu'en 2024 un nettoyage de nos structures mécanosoudées via un traitement de surface à base d'acide fluorhydrique et d'acide sulfurique. Or, ce procédé de passivation chimique nécessitait d'importants rinçages générant des quantités d'eau polluée à stocker (120 m³/an) en vue d'un retraitement en centre spécialisé avec des risques de pollution associés. L'agence de l'eau nous a accompagnés pour mettre en place un nouveau procédé de traitement de surface mécanique – sans eau – permettant de surcroît d'obtenir des structures plus lisses, c'est-à-dire plus faciles à nettoyer et donc moins propices au développement des bactéries. Associé à une conception des équipements spécifique et une meilleure automatisation des cycles de nettoyage, le microbillage participe ainsi à une réduction du nombre et de la durée des lavages, à la source d'économies d'eau et de solvants substantielles chez nos clients industriels de l'agroalimentaire.

EXPÉRIMENTER AVEC LES AGRICULTEURS pour réduire leur impact sur les milieux



Engager la totalité des plans d'action sur les captages dégradés par des pollutions diffuses identifiés dans le Sdage

Favoriser la dynamique territoriale pour accélérer la transition écologique de l'agriculture

Pour réduire les pollutions agricoles, l'agence de l'eau oriente ses financements vers les actions les plus efficaces pour restaurer la qualité de l'eau. Fin 2025, 118 contrats ou accords de territoire portent un programme d'actions agricole.

L'agence propose la signature d'accords de territoire notamment ciblés sur les aires d'alimentation de captages prioritaires, avec une couverture de 84 % des 212 captages prioritaires identifiés dans le Sdage.

Objectif : permettre l'appropriation et la mise en œuvre, par les agriculteurs, de leviers agronomiques et de systèmes de production adaptés aux enjeux des territoires. Dans ce cadre, 10 M€ sont accordés pour l'animation, l'accompagnement individuel, les actions de démonstration et d'expérimentation en collectif, les études. Des aides directes aux agriculteurs sont aussi apportées pour un montant total de 51,3 millions d'euros (cf page 27). L'évolution des filières est incitée avec 0,4 M€ accordé à des investissements ou des études pour la valorisation de productions favorables à la ressource en eau. Enfin, l'aménagement des bassins versants pour réduire le transfert des pollutions vers les milieux aquatiques est également soutenu avec 1 M€ dédié à des investissements collectifs : haies, zones tampons...

Valoriser le pâturage pour garantir une eau potable de qualité

Sur l'aire d'alimentation du captage de Colmont (Mayenne), un partenariat innovant pour la qualité de l'eau potable rassemble un collectif d'agriculteurs, une structure spécialisée en conseil en pâturage et le syndicat d'eau nord-ouest mayennais (Senom). Ce projet a été récompensé par un Trophée de l'eau en 2025.

Le fort déclin des surfaces en herbes, associé à la nécessité de préserver la qualité de l'eau, a conduit le Senom à impulser une dynamique agricole pérenne sur son territoire. L'objectif était de développer une stratégie de concertation et d'échanges entre agriculteurs et partenaires techniques, qui prenne en compte les enjeux et besoins de chacun.

Cette approche combinée porte ses fruits :

- une nouvelle culture du pâturage s'est installée, portée par un réseau d'agriculteurs motivés et solidaires ;
- l'optimisation des surfaces en herbe est visible à travers des aménagements parcellaires mieux réfléchis ;
- les agriculteurs poursuivent leur suivi individuel, tout en participant aux rendez-vous collectifs annuels ;
- le projet a renforcé l'équilibre entre production agricole et préservation des ressources naturelles, clé pour un territoire durable.

L'amélioration de la qualité de l'eau est l'enjeu principal des programmes d'actions menés dans le cadre des Accords de territoire.



La réduction des surfaces de cultures et l'augmentation des surfaces en herbe s'est accompagnée de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le périmètre du captage prioritaire. Les phénomènes d'érosion sont limités. Les teneurs en nitrate des eaux brutes ont baissé, ce

qui amène une diminution des coûts de traitement pour la collectivité. Ce changement bénéficie également aux éleveurs qui voient leurs marges améliorées. Cette initiative peut servir de modèle à d'autres territoires confrontés au déclin de l'élevage et ouvrir des pistes concrètes pour préserver la qualité de la ressource en eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/SenomTrophee>

Transition agroécologique : 51,3 millions d'euros d'aides directes pour soutenir les exploitations agricoles

L'agence de l'eau poursuit son engagement en faveur de la conversion à l'agriculture biologique (CAB) sur l'ensemble de son bassin, ainsi que des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) dans le cadre des Accords de territoire. Elle relance également la dynamique des paiements pour services environnementaux.



L'agence contribue au financement des dispositifs de transition agroécologique relevant du second pilier de la Politique agricole commune (PAC) : MAEC, CAB, PSE et investissements agroenvironnementaux. En 2025, elle engage 35 millions d'euros afin de renforcer la dynamique largement engagée sur les MAEC. Elle consacre également 11,9 millions d'euros à la conversion à l'agriculture biologique.

Enfin, 3,5 millions d'euros sont alloués au cofinancement d'investissements dits productifs (comme le matériel de désherbage mécanique) et non productifs (notamment la plantation de haies), dans le cadre des appels à projets portés par les conseils régionaux.

L'expérimentation de paiements pour services environnementaux se poursuit depuis 2021 dans 31 territoires. Dans le cadre du 12^e programme, 5 nouveaux territoires se sont engagés dans la mise en œuvre de cet outil qui rémunère les agriculteurs pour des actions préservant ou restaurant les écosystèmes, avec une aide de l'agence de l'eau dédiée de 0,9 M€.

Chiffres

63,3 millions
d'euros pour agir contre
les pollutions agricoles

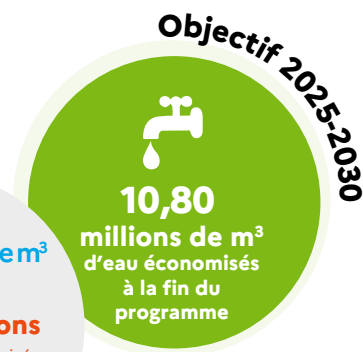
51,3 millions
d'euros d'aides directes
(MAEC, CAB, PSE
et investissements
agroenvironnementaux)

10 millions
d'euros accordés pour
l'accompagnement des
agriculteurs, le soutien
de nouvelles filières, les
investissements non productifs
et le soutien à l'acquisition
foncière pour l'accompagnement
des agriculteurs dont 1 M€
pour l'accompagnement
agriculteurs Ecophyto

178 aires
d'alimentation de
captages (AAC) prioritaires

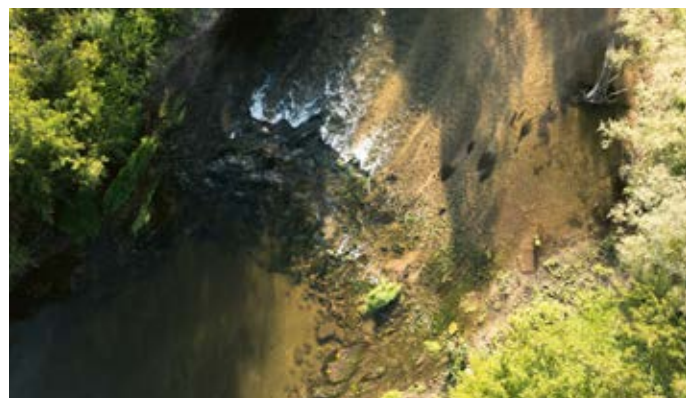
1,3 million
d'euros d'aides aux
acquisitions foncières dans
les AAC prioritaires

AGIR face au changement climatique



Plan Eau : trois années d'avancées concrètes pour une gestion durable de l'eau

Depuis son lancement en mars 2023, le Plan Eau a permis d'enregistrer des progrès majeurs dans la préservation et la gestion optimisée de la ressource en eau. Le soutien des pratiques agricoles économes en eau (mesure 4) a mobilisé plus d'1,3 M€ pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques sobres, avec 57 dossiers engagés, notamment l'aménagement des bassins versants. De plus, la mesure 19 (récupération des eaux de pluie de toiture des bâtiments agricoles) a permis d'accompagner 70 dossiers de récupération d'eau via les appels à projet investissements portés par les régions dans le cadre du PSN pour un montant d'aide total de 394 163 €. Du côté des bâtiments publics et des particuliers, un accompagnement à hauteur de 4,3 M€ a permis l'installation de 135 500 kits hydro-économes et de 18 500 récupérateurs d'eau de pluie (mesure 6), renforçant ainsi leur autonomie face aux sécheresses. En trois ans, un effort significatif a été mené pour moderniser les infrastructures : la mesure 14 (réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable) a permis de remplacer 875 km de canalisations fuyardes, évitant 2,85 millions de m³ de fuites avec une aide de 70 M€, tandis que 37,6 M€ d'aide ont permis de sécuriser la distribution d'eau potable. En assainissement, 86 aides d'un total de 72,1 M€ ont été engagées pour des stations d'épuration prioritaires, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs environnementaux de bon état des masses d'eau (mesure 29). La mesure 20 (préservation des zones humides) a permis de restaurer 6 021 hectares



© Instapades Studio

de zones humides et d'en acquérir 2 394 ha, protégeant la biodiversité et les ressources pour un montant de plus de 21,5 M€. Sur la mesure 27 (soutien aux pratiques agricoles à bas niveau d'intrants sur les captages), 1,75 M€ ont permis d'accompagner les acquisitions foncières sur les aires d'alimentation des captages prioritaires. Les dispositifs sur les mesures agro-environnementales et paiements pour services environnementaux n'ont pas pu être mobilisés en 2023 et 2024 en raison de la non-augmentation de la redevance pollution diffuses. En 2025, 0,89 M€ ont pu être engagés sur les PSE. Ces résultats témoignent d'une dynamique collective réussie. Les défis restants seront engagés pour poursuivre cette transition écologique, assurant une gestion équilibrée et pérenne de l'eau pour tous.

Une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau

Les tensions autour de l'accès à la ressource en eau concernent tous les usages et sont apparues sur de nombreux territoires. En 2025, l'agence de l'eau consacre 30 millions d'euros à cette politique.

Dans la continuité du plan de résilience de bassin 2023-2024, des accords de territoires ont été élaborés avec des collectivités pour sécuriser l'alimentation en eau potable, notamment sur les territoires qui ont connu des ruptures d'alimentation en 2022.

L'accord de territoire, nouvel outil du 12^e programme, définit un programme d'actions pluriannuelles favorables à la préservation de la ressource en eau, en mettant l'accent sur la sobriété des usages. Le département de la Creuse et la communauté d'agglomération de la Rochelle se sont, à titre d'exemple, inscrits dans cette démarche qui va permettre, sur une durée de trois ans, d'établir un diagnostic et une stratégie en intégrant l'adaptation au dérèglement climatique.

L'agence poursuit l'accompagnement des démarches de concertation et de diagnostic, essentielles pour le partage de l'eau entre les différents usages, au travers du financement des analyses HMUC dans le cadre des Sage et des PTGE.

Les PTGE pour le retour à l'équilibre entre les besoins en eau et la ressource disponible

Les services de l'État et de l'agence de l'eau sont fortement mobilisés pour accompagner techniquement et financièrement l'élaboration des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Les PTGE sont des démarches concertées locales qui ont pour objectif le partage des prélèvements en eau entre les différents usages. Ces démarches PTGE sont des outils au service notamment des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) pour élaborer des programmes d'actions multi-usages visant le retour à l'équilibre quantitatif. Un PTGE doit permettre d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins en eau et ressource disponible en respectant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et en s'adaptant au changement climatique. L'analyse HMUC (analyse croisée des volets hydrologie, milieux, usages et climat) est le socle des PTGE. Elle constitue la phase d'état des lieux et de diagnostic. Le PTGE est approuvé lorsque son programme d'actions et les volumes associés sont jugés compatibles avec les volumes prélevables arrêtés. Sur le bassin Loire-Bretagne, 16 PTGE sont initiés. Ils couvrent 23 % du bassin. Les volumes prélevables sont en cours de définition, sur la base des analyses HMUC. Avec les tensions d'usage observées et face à l'urgence à agir, de nouveaux territoires pourraient initier des PTGE pour bénéficier de l'accompagnement de l'agence.

Chiffres

27,15 millions

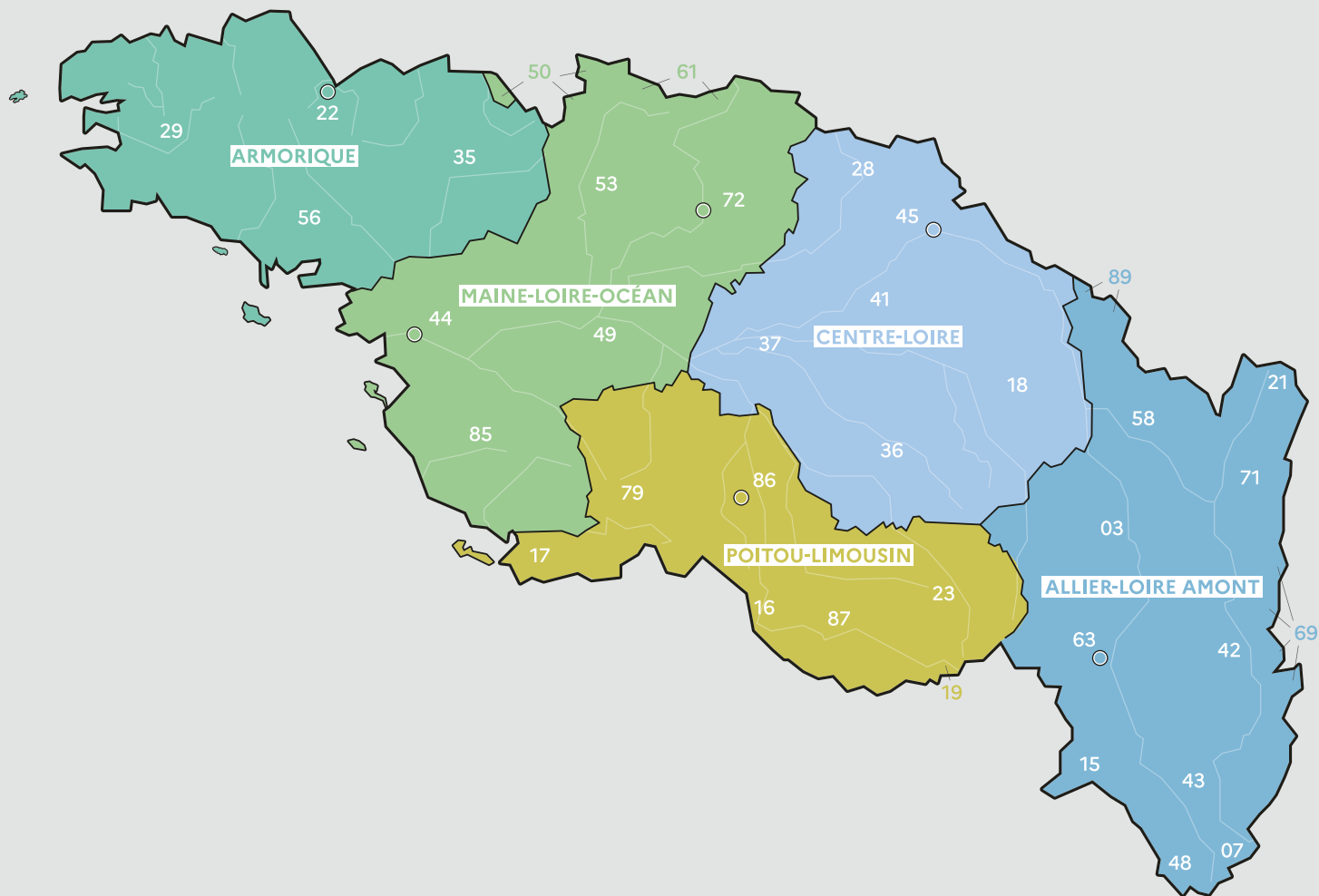
de m³ économisés grâce aux projets soutenus en 2025 dont 26 millions dans les collectivités et 1,15 millions dans les entreprises

72 projets pour économiser l'eau

sont aidés par l'agence en 2025 dont 9 dans les collectivités et 63 dans les entreprises



CARTE DES DÉLÉGATIONS





Valéry Morard

Directeur adjoint de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Les délégations de l'agence : ensemble avec les territoires, pour le 12^e programme

Les premiers interlocuteurs des acteurs de l'eau sur les territoires du grand bassin Loire-Bretagne sont les agents des cinq délégations de l'agence de l'eau, qui apportent leur expertise et leur appui en matière technique et financière.

Cinq délégations territoriales se répartissent le territoire du bassin, de l'amont à l'aval : Allier-Loire-Amont, Centre-Loire, Poitou-Limousin, Armorique et Maine-Loire-Océan, cette dernière étant elle-même subdivisée en deux unités territoriales autour de Nantes et Le Mans. S'y ajoute également une mission transversale, basée à Nantes, pour traiter les dossiers "littoral" (le bassin Loire-Bretagne représente 38 % du côtier métropolitain). Couvrant tous les domaines d'appui de l'agence de l'eau auprès de ses bénéficiaires et partenaires sur les territoires (collectivités, acteurs économiques, associations, autres opérateurs publics et services de l'État), ces délégations disposent de spécialistes en mesure d'accompagner les différents projets autour de l'eau : assainissement, sécurisation de la distribution, sobriété hydrique, aménagement des cours d'eau, gestion des milieux aquatiques, innovations et mesures en faveur de la réduction des consommations d'eau ou des pollutions, organisation des services, études et planification, solidarité internationale...

Elles sont présentes également pour appuyer les porteurs de projet dans le montage financier de leurs dossiers et à leur écoute pour identifier les freins et leviers à l'émergence de solutions pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les différents bassins versants. Ce travail constant est particulièrement rythmé par la dynamique du programme d'intervention de l'agence. 2025, première année du 12^e programme, a ainsi été marquée par un engagement important des délégations pour faire connaître les nouvelles dispositions et susciter de nouveaux projets répondant aux enjeux du bassin, dans un contexte d'impacts croissants du dérèglement climatique.



© Une Image À Part



© AELB



© AELB - del PL



© Sarthe



© AQTA

SUR LE TERRITOIRE: Allier-Loire-Amont

PAROLE À



© AELB

Jean-Pierre Morvan

Directeur de la délégation Allier-Loire-Amont

2025, une année de transition

2025 a été riche de nouveautés : lancement du 12^e programme, réforme des redevances, mise en œuvre de Rivage, un nouveau logiciel de gestion des aides. La délégation a donc porté ses efforts sur la communication et l'accompagnement vis-à-vis de nos partenaires, des préfets et des services de l'État pour expliquer les changements et anticiper les réactions. Les agents administratifs ont accompagné les maîtres d'ouvrage pour bien utiliser l'outil Rivage : 765 comptes d'utilisateurs ont été ainsi créés et 1 260 demandes d'aides déposées. Les instructeurs ont préparé la transition vers l'outil « Accord de

territoire ». Le service « Politiques territoriales » s'est concentré sur la transition entre les contrats territoriaux et les accords de territoire avec 7 premiers accords signés. Le service « Collectivités et industries » s'est également mobilisé sur la construction des nouveaux accords AEP, systèmes d'assainissement prioritaires et Industrie qui seront signés en 2026. Enfin, en l'absence de projets d'envergure en 2025, le volume des engagements de la délégation reste modéré avec 51,35 millions d'euros d'aides accordées.



Sécuriser l'approvisionnement en eau potable à Siaugue-Sainte-Marie (Haute-Loire)

Face à la sécheresse de 2022 et à la baisse de production des ressources existantes, la commune de Siaugues-Sainte-Marie engage un projet de sécurisation de ses unités de distribution (UDI) par la mobilisation d'une nouvelle ressource en eau. Les travaux comprennent la création d'une bache de pompage et de stockage, la reprise de l'étanchéité du réservoir des Farges et la réalisation d'un réseau de sécurisation de 6,3 km permettant l'interconnexion des UDI en tension.

Le coût prévisionnel s'élève à 913 343 €, financé à 70 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Inscrit dans l'accord de territoire des Rives du Haut-Allier, le projet sécurise également l'alimentation de Saint-Bérain et est dimensionné pour répondre aux besoins des 50 prochaines années, estimés à 160 m³ par jour.

Le conseil départemental de Saône-et-Loire s'engage pour l'eau

L'agence de l'eau appuie l'action d'animation du département de Saône-et-Loire dans les domaines de l'assainissement collectif, de la gestion intégrée des eaux pluviales, de l'alimentation en eau potable et de la gestion des milieux aquatiques. En effet, dans le cadre d'une convention de partenariat 2025-2027, l'agence accompagne financièrement la réalisation de ces différentes missions à hauteur de 150 000 € d'aides sur un montant total du projet de 300 000 €. Soucieux de promouvoir une gestion sobre et équilibrée de la ressource, le conseil départemental a également lancé une étude « Ressources et usages de l'eau » cofinancée par les deux agences de l'eau (Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée Corse). L'analyse couvre les 20 grands bassins versants du département pour vérifier l'adéquation besoin/ressource en l'état actuel et futur (2050 et 2070). Les éléments de cette étude ont déjà été repris dans le cadre notamment des réflexions menées sur le contrat territorial de la Bourbince en vue d'élaborer un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

En savoir plus : <https://www.saoneetloire.fr/nos-actionsenvironnement/eau/>

Le syndicat mixte des bassins versants Arroux Somme (SMBVAS) : une démarche innovante de concertation

Face aux conséquences du changement climatique, le SMBVAS propose un exemple inspirant d'engagement et de coopération pour la gestion quantitative de l'eau sur un territoire étendu et diversifié. En favorisant la participation, la transparence et la complémentarité entre acteurs, cette démarche prépare l'avenir pour une ressource en eau mieux préservée, mieux partagée, et plus résiliente.

En Saône-et-Loire, le SMBVAS couvre un vaste territoire et rassemble cinq intercommunalités et 75 000 habitants. Au total, ce sont près de 2 800 km de cours d'eau qui bénéficient de sa gestion et de ses actions. Face aux sécheresses de plus en plus fréquentes et intenses et aux tensions sur l'alimentation en eau potable, le syndicat a initié une démarche inédite de dialogue territorial afin de sensibiliser les habitants et les acteurs de son territoire aux défis posés par le changement climatique. Il a associé à sa réflexion plus de cinquante partenaires (services de l'État, collectivités, gestionnaires d'eau, acteurs agricoles, associations, forestiers, pêcheurs, industriels, offices de tourisme) pour mieux comprendre les enjeux de chacun et tenter de coconstruire des solutions. La démarche se déploie sur l'ensemble du territoire qui couvre 152 communes, dans un contexte rural mêlé à une forte dynamique environnementale. Le syndicat a organisé des **entretiens**

individuels, des ateliers de concertation et un volet citoyen innovant, « L'eau pour tous, tous pour l'eau », incluant une enquête grand public et des journées d'animation pour sensibiliser et recueillir les propositions des habitants. Le coût total de cette action s'élève à 55 000 euros, aidée à 50 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.



© Une Image À Part



Le SMBVAS a reçu le Trophée de l'eau 2025 pour l'action de concertation et de mobilisation du syndicat face aux effets du dérèglement climatique sur son territoire.

En savoir plus : <https://lc.cx/smbvas>

PAROLE À



© préfecture Puy-de-Dôme

Anne Frackowiak-Jacobs

Préfète du Puy-de-Dôme

Une vision commune pour accompagner les territoires et les usages

Le dérèglement climatique a des effets sensibles sur la ressource en eau du département du Puy-de-Dôme et sur l'amont du bassin. La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Fabienne Buccio, a donc souhaité doter les services et établissements publics de l'État d'une vision commune pour accompagner les territoires et les usages. La feuille de route régionale sur la gestion quantitative de l'eau nous fixe un cadre partagé et cohérent pour l'action de l'État, élaboré en concertation étroite avec les services de la préfète coordonnatrice de bassin et l'agence de l'eau. La feuille de route comporte 6 axes. L'accent est mis notamment sur la finalisation des études HMUC, le renforcement de la gouvernance via deux

projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et les Sage. La sobriété, le développement du stockage grâce aux solutions fondées sur la nature et, lorsque c'est nécessaire, par des retenues sont priorités ainsi que la coordination supra-départementale de la gestion des étiages sévères. La gestion de l'eau, et en particulier le partage de la ressource, sont des défis majeurs qui exigent un engagement solidaire et responsable de tous les acteurs du territoire.

SUR LE TERRITOIRE: Armorique



ÉDITO

© J.-L. Aubert



Jean Placines

Directeur de la délégation Armorique

Les acteurs bretons engagés pour l'eau

L'année 2025 a démarré par de fortes inquiétudes sur l'ensemble de la Bretagne avec une insuffisance de précipitations au premier semestre faisant craindre une année similaire à 2022, voire plus déficitaire. Les pluies estivales ont permis de recharger l'ensemble des ressources pour s'affranchir d'un manque d'eau. Le réchauffement climatique impacte bien la Bretagne, comme le confirment les études HMUC et les schémas directeurs départementaux d'alimentation en eau potable, réalisés ou en cours. Cet enjeu quantitatif s'ajoute à l'enjeu qualitatif en le rendant plus prégnant. La première année du 12^e programme d'intervention s'est avérée aussi dynamique que 2024, avec 90 M€ d'aides octroyées. Cela se traduit par un fort soutien de l'agence à la lutte contre les pollutions (56 M€), notamment pour financer les projets d'assainissement portés par les collectivités locales. Les agriculteurs bénéficient également des aides financières de l'agence avec près de 16 M€ dont 78 % en aides directes. Ces chiffres confirment l'engagement important des acteurs bretons sur l'eau, collectivités locales, acteurs industriels et agricoles, associations. Tous les agents de la délégation Armorique restent plus que jamais présents à leurs côtés pour répondre aux enjeux futurs.

Accord de territoire Golfe de Morbihan : un contrat multi-acteurs pour une action globale sur le bassin versant



© AQTA

En août 2025, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique ont signé un nouvel accord de territoire pour la période 2025-2027, dédié aux bassins versants côtiers du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénerf.

Couvrant 1 200 km² et 1 500 km de cours d'eau, cet accord vise la préservation durable de la ressource en eau, essentielle à la biodiversité, à la conchyliculture, à la pêche et aux usages récréatifs.

Doté de plus de 77 M€, il s'inscrit dans une dynamique engagée depuis 2022 et associe de nombreux partenaires institutionnels, agricoles et économiques. Le programme combine des actions sur le grand cycle de l'eau (restauration des milieux aquatiques, lutte contre les pollutions diffuses, protection des zones humides et du bocage) et sur le petit cycle (assainissement collectif et gestion intégrée des eaux pluviales). L'objectif est d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau, de réduire les pollutions et de sécuriser durablement les usages du territoire.

Belle-Ile-en-Mer : redonner vie à la roselière sur le plus grand marais de l'île

© Une Image À Part



La communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer a engagé des travaux de restauration du marais de Ster Vraz, unique marais rétro-littoral de l'île, une zone humide essentielle sur ce territoire qui dépend exclusivement de l'eau de ruissellement. L'intervention

a ciblé l'abattage et l'enlèvement des saules colonisant le marais et les prairies adjacentes. Les travaux ont permis de restaurer 15 000 m² de roselière ; ils ont également bénéficié aux habitats littoraux associés. En raison de la spécificité insulaire, l'opération conduite en régie a permis de réduire les coûts et a favorisé une implication technique et un renforcement des compétences locales. Une démarche pédagogique via une signalétique adaptée et l'organisation d'animations a permis de valoriser ces travaux auprès des habitants. Cette opération participe pleinement à l'identité paysagère de l'île et donne l'occasion de sensibiliser la population insulaire à la fragilité des milieux et de la ressource en eau. Les travaux d'un montant de 63 520 € ont été financés à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et récompensés par un trophée de l'eau en 2025.

En savoir plus : <https://lc.cx/Stervraz>



Lancieux (22) : l'eau au cœur de la renaturation d'une cour d'école

© DR



Située à 20 kilomètres au nord de Dinan, dans les Côtes d'Armor, Lancieux est une commune littorale de 1 650 habitants. Jusqu'en 2023, la cour de son école élémentaire était entièrement imperméabilisée.

Dès 2022, en concertation avec la municipalité, l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et les enfants ont

contribué à repenser les usages de cet espace sous-utilisé.

En parallèle, des échanges avec l'agence de l'eau ont convaincu les élus d'aller plus loin et d'avoir une réflexion globale intégrant la gestion des eaux pluviales. Le projet de renaturation de la cour intègre alors : la récupération des eaux de toiture, la création d'une noue et de rigoles pour infiltrer les eaux pluviales, le remplacement du bitume par une zone de copeaux, l'installation de pergolas pour créer des zones d'ombrage. Ce chantier a bénéficié d'un soutien financier de 89 000 euros de l'agence de l'eau, dans le cadre de l'appel à projets « Renaturation des villes et des villages », sur un budget de 146 000 euros.

Depuis la fin des travaux, la nouvelle cour fait l'unanimité auprès des 100 élèves, des équipes pédagogiques et des élus. Ce projet exemplaire d'éducation à l'environnement s'est concrétisé par un changement de comportement radical des élèves. Ils ont totalement investi ce nouvel espace, dont la noue, avec des jeux tournés vers la nature.

Les élus ont souligné la réussite de ce projet collaboratif avec l'amélioration du cadre scolaire dans une démarche d'adaptation au changement climatique.

PAROLE À

© Une Image À Part



Jean-Charles Gallée

Responsable Environnement, énergie, sécurité à Olga

Réduire sa consommation d'eau de 22 % dans l'industrie : défi relevé pour l'entreprise Olga

Consciente des défis liés à la préservation de la ressource en eau, Olga a lancé un projet structurant visant à optimiser la consommation de son site de fabrication des produits des marques Sojasun et Sojade, tout en maintenant l'excellence de ses produits. Cette démarche s'articule autour des « 3 R » : réduire, réemployer, recycler. Dès 2020, l'entreprise a déployé des solutions innovantes, comme un système de traitement par osmose inverse et des tours adiabatiques, complétés par l'installation de compteurs à télérelève pour un suivi précis et en temps réel des consommations. Ces actions ont permis d'économiser, entre 2020 et 2024, près de 86 000 m³ d'eau, soit une réduction de 22 % de la consommation globale. Ces dispositifs se révèlent cruciaux face aux épisodes de sécheresse et aux restrictions d'usage de l'eau, assurant la pérennité de l'activité industrielle. L'année 2022, marquée par une sécheresse exceptionnelle, a confirmé l'importance d'anticiper ces enjeux dans un contexte de dérèglement climatique où les phénomènes extrêmes tendent à se multiplier. Prochaine étape : la réutilisation des eaux usées traitées, rendue possible par la publication du décret REUSE. Cette avancée s'inscrit pleinement dans la vision 2035 d'Olga, qui réaffirme son engagement pour une gestion durable et responsable de l'eau, au service de l'environnement et de ses parties prenantes.

SUR LE TERRITOIRE: Centre-Loire



PAROLE À

© AELB



Bertrand Dugrain

Directeur de la délégation Centre-Loire

12^e programme d'intervention :

une première année marquée par l'engagement territorial et la concrétisation de partenariats en Centre-Val de Loire

Durant cette première année du 12^e programme d'intervention, la délégation est intervenue sur les territoires à de nombreuses reprises pour expliciter les priorités, les objectifs et dispositifs d'aides au niveau local, départemental ou régional, et préciser la réforme des redevances. La déclinaison du 12^e programme s'est également traduite par la concrétisation de 18 conventions de partenariat 2025-2027, avec les conseils départementaux, le conseil régional et différents partenaires techniques. Les démarches territoriales se sont poursuivies, avec les nombreux contrats territoriaux en cours, le démarrage de 9 accords de territoire 2025-2027 ainsi que la préparation de 11 accords de territoire 2026-2028. L'instruction des dossiers a conduit à engager environ 42 millions d'euros d'aides en région Centre-Val de Loire avec plus de 500 dossiers d'aide. Enfin, cette année 2025 a permis de poursuivre le dialogue et la concertation locale sur différents sujets structurants : état des lieux 2025, études HMUC en cours de réalisation, réunions de CLE, Mission Interservices de l'eau et de la nature (MISEN)... autant de sujets fondamentaux pour les années à venir.

Une nouvelle station d'épuration à Aubigny-sur-Nère (18)

En juin 2025, la nouvelle station d'épuration d'Aubigny-sur-Nère a été inaugurée dans le Cher (18). Elle remplace l'ancien équipement datant de 1986, en fin de vie et avec un génie civil vieillissant.

La nouvelle infrastructure d'assainissement présente une capacité hydraulique adaptée avec plus de 6 000 équivalents habitants. L'aide de l'agence de l'eau, engagée dès fin 2022, s'élève à 1,3 M€. Il s'agit de l'un des plus importants projets aidés dans le département du Cher durant le 11^e programme d'intervention. Fruit d'un long travail abouti en 2025, ce projet contribue à améliorer la qualité de la Nère, affluent de la grande Sauldre, au sein du grand bassin versant du Cher.

La commune d'Aubigny-sur-Nère agit sur l'assainissement mais également sur une meilleure infiltration de l'eau autour de ses équipements publics. En 2025, une opération exemplaire de renaturation de la cour d'école maternelle du Printemps est ainsi programmée par la commune, en intégrant une amélioration dans la gestion des eaux pluviales et en augmentant les surfaces végétalisées.



© AELB

La continuité écologique rétablie sur le Cher aval

La rivière Cher est un axe majeur pour la préservation des espèces de poissons migratrices en danger d'extinction comme la grande alose, la lamproie marine et l'anguille. 12 % des frayères nationales pour ces espèces sont sur cet axe.

Débutées il y a 14 ans, les actions de restauration de la continuité écologique sur le Cher aval se finalisent en 2025, sur le seuil de Ballan-Miré (département d'Indre et Loire), au niveau du dernier barrage verrou du Cher, par la réalisation d'une échancrure de 100 mètres, d'une rampe à poissons en enrochement et d'une passe à canoë.

Le montant des travaux d'aménagement s'élève à 1,36 million d'euros avec une aide financière de l'agence Loire-Bretagne de 670 000 €.

Le bilan sur les 18 ouvrages de l'axe Cher aval est le suivant : 5 transparents, 8 barrages à aiguilles abaissés totalement du 15 novembre au 30 juin en lien avec le règlement du Sage Cher aval, 5 barrages aménagés et gérés de l'aval à l'amont : Savonnière (2021), Ballan-Miré (2025), Rochepinard (2011) Civray (2018) et Saint-Aignan-sur-Cher (2023).

La combinaison des solutions techniques, de la gestion des ouvrages et des aménagements piscicoles et sédimentaires permettra de garantir une efficacité de la continuité

écologique, en intégrant le patrimoine historique des barrages à aiguilles et de la navigation en lien avec le château de Chenonceau.

L'ensemble de ces travaux sur l'axe Cher aval a permis de rétablir une libre circulation des poissons et des sédiments sur 360 kilomètres, de l'océan à Châtre-sur-Cher (Loir-et-Cher).

Une étape importante pour la biodiversité, la qualité de l'eau et le patrimoine.



© AELB

PAROLE À

© conseil départemental Indre



Marc FLEURET

Président du conseil départemental de l'Indre

L'Indre et l'agence de l'eau Loire-Bretagne unissent leurs forces pour une gestion durable de l'eau (2025-2027)

En 2025, le Département de l'Indre a renouvelé sa convention de partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la période 2025-2027, traduisant une volonté commune d'agir face aux enjeux de la gestion de l'eau, sur la base d'un diagnostic partagé du territoire.

Cette convention permet d'apporter une assistance technique aux collectivités en matière d'assainissement collectif et de gestion des milieux aquatiques, afin de contribuer au bon état des masses d'eau et de répondre aux orientations du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et de la directive cadre sur l'eau. Elle renforce également une politique d'animation conjointe et la mise en œuvre d'actions de sécurisation dans le cadre de notre nouveau schéma départemental d'alimentation en eau potable, approuvé en 2025 avec le concours de l'agence. Le Département complète les aides de l'agence par un soutien financier aux collectivités, au titre de la solidarité territoriale, en faveur de l'assainissement, de l'eau potable, de l'adaptation au changement climatique et de la préservation des milieux humides. L'ensemble des actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie climat 36. Une feuille de route que le Département porte avec la direction départementale des territoires de l'Indre et l'Ademe et la participation de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette démarche de prospective, de solidarité et de gestion responsable de l'eau, est essentielle pour l'attractivité et l'avenir de l'Indre et mérite un engagement sans faille de notre Département.

SUR LE TERRITOIRE: Maine-Loire-Océan



PAROLE À



© AELB

Morgan Priol

Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan

Lancement réussi pour le 12^e programme sur le territoire Maine-Loire-Océan !

Plus de 1 000 dossiers ont été instruits par la délégation pour apporter, en incluant les aides agricoles, 80 M€ d'aides sur le territoire (hors fonds vert). À l'approche des élections municipales, le territoire reste très dynamique et il a fallu faire des choix. Pour l'agence, il est essentiel d'avoir des actions ciblées, prioritaires et massifiées. En ce début de programme, les partenariats ont été reconduits avec une ambition renouvelée pour relever le défi de l'eau et accompagner les territoires dans un esprit de dialogue avec l'ensemble des partenaires (Région, départements, fédérations de pêche, conservatoire des espaces naturels, agriculture biologique...). La volonté de programmer avec les syndicats de bassin versant des actions, objectivées et suivies, s'est confirmée : 7 accords de territoire 2026-2028 nous donnent la feuille de route pour restaurer des cours d'eau, des zones humides, réduire les pollutions sur les aires de captages. Ils remplacent les CTeau, en partenariat avec la Région Pays de la Loire et les départements. Pour cela, les équipes ont présenté les priorités et accompagné les porteurs de projets. Une coconstruction qui s'est traduite par une forte dynamique dans les demandes d'aides sur le nouvel outil Rivage lancé en même temps que le 12^e programme d'intervention.

Restaurer la continuité écologique sur le domaine public fluvial

Les départements du Maine-et-Loire et de la Sarthe se mobilisent pour concilier continuité écologique et domaine public fluvial.

En 2025, les départements gestionnaires des rivières Mayenne, Loir et Sarthe ont mené plusieurs opérations d'ampleur pour rétablir la continuité écologique. Mobilisant différentes techniques (rivières de contournement, passe à poissons, à anguilles), ces actions s'inscrivent dans un programme pluriannuel ambitieux et coordonné entre les départements et les acteurs locaux notamment dans la gestion des écourtes (abaissement des niveaux d'eau). Avec 3 nouvelles opérations sur la rivière Mayenne en 2025, le Département du Maine-et-Loire a achevé un programme débuté en 2020 de huit actions de restauration de la continuité sur cet axe. Le Département de la Sarthe a poursuivi, de son côté, son action sur la rivière Sarthe avec notamment



© Sarthe

l'inauguration de la plus longue passe à macro-rugosité du département à Fercé. Un engagement qui porte ses fruits avec des observations encourageantes sur la remontée des aloses notamment. En 2025, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté un engagement financier de 987 000 € pour ces différentes opérations aux côtés des conseils départementaux et du conseil de la Région Pays de la Loire.

Des projets pour réduire les pollutions des systèmes d'assainissement



© CD Sarthe

La délégation Maine Loire Océan a consacré 20,84 millions d'euros d'aides sur un coût total de 57 millions d'euros d'études ou de travaux d'amélioration des systèmes d'assainissement (stations et réseaux).

L'objectif : reconquérir la qualité des cours d'eau, la qualité des eaux des zones conchylicoles et de baignades prioritaires.

Un tiers des dossiers a bénéficié de la solidarité envers les collectivités rurales. Les aides sont diverses : études de schémas directeurs, autosurveillance, mise en séparatif des réseaux lorsqu'il reste difficile d'infiltrer à

la parcelle, comme à Saint-Georges-de-la-Garde (Mauges communauté, 460 000 euros d'aides).

L'agence accompagne également la reconstruction de stations d'épuration comme à Trangé (Le Mans métropole, 832 000 euros) ou la réalisation de bassin de stockage et restitution comme à Nantes Métropole par exemple avec le bassin de Barbin.

Ce bassin servira à stocker les eaux du réseau unitaire lors des pluies importantes, pour permettre de les traiter plus tard, réduisant ainsi les déversements et la pollution dans l'Erdre.

PAROLE À



© S. Gagnol

Séverine Gagnol

Cheffe du service territorial Loire au sein de Voies navigables de France (VNF)

Un chantier ambitieux sur la Loire et ses annexes pour un fleuve plus résilient

La fin des travaux d'aménagement de Bellevue, en amont de Nantes, marque un tournant majeur : nous redonnons à la Loire une dynamique plus naturelle, au service de la biodiversité et des usages. Ce chantier de longue haleine illustre la force de la coopération : VNF et ses partenaires ont uni leurs expertises pour rééquilibrer la Loire et reconnecter ses milieux. Cela n'aurait pas été possible sans

l'engagement financier de l'État, de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui soutient à 45 % le programme de rééquilibrage du lit de la Loire dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes. Les régions Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et l'Union européenne se sont également engagées. Cet appui financier et stratégique a permis de sécuriser les interventions, d'innover et d'agir à grande échelle. Voir les annexes se reconnecter, les habitats se diversifier et les premiers effets se dessiner confirme la justesse de ce chantier ambitieux. C'est une fierté collective et une étape clé vers un fleuve plus résilient et vivant.

Des territoires engagés pour la reconquête des rivières en Creuse et en Haute-Vienne

Le 30 octobre 2025, trois structures porteuses d'accords de territoires (ADT) en faveur des milieux aquatiques des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne se sont réunies avec leurs partenaires pour signer 3 accords de territoires 2025-2027 avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne : les communautés de communes « Creuse Grand-Sud », « Creuse Sud-Ouest » et le syndicat mixte Contrat Rivière Gartempe.

Conserver une eau de bonne qualité et en quantité suffisante est un objectif clé d'attractivité des territoires. Cet objectif est particulièrement lié à l'état de nos rivières, en particulier sur des secteurs de tête de bassin comme c'est le cas pour les territoires ciblés par les accords de territoires.

Les programmes d'actions définis dans les ADT agissent sur les cours d'eau, les zones humides, le maillage bocager, jusqu'aux usages en lien avec ces milieux et contribuent à améliorer la ressource. Ces actions permettent de réduire les pressions associées à l'usage de l'eau, de l'élevage à l'alimentation en eau potable. Ils permettent ainsi de répondre à plusieurs enjeux du 12^e programme d'intervention : la fonctionnalité des milieux aquatiques, la lutte contre les pollutions et la sobriété.



© AELB (del PL)

Témoignage : Tom Redouté

Chargé d'interventions Milieux aquatiques - grand cycle de l'eau – agence de l'eau Loire-Bretagne - délégation Poitou-Limousin

Cela fait bientôt 10 ans, voire plus pour certains, que ces acteurs sont engagés dans des démarches avec l'agence de l'eau, dans l'objectif d'améliorer l'état de leurs milieux et nous souhaitons poursuivre cette dynamique, formalisée par la signature de ces nouveaux accords. Dans le cadre de son 12^e programme d'intervention (2025-2030), l'agence de l'eau Loire-Bretagne renforce sa stratégie au plus près des territoires. Les accords de territoire constituent un levier privilégié pour agir collectivement.

Une démarche phare pour la reconquête de la qualité de l'eau en Nouvelle-Aquitaine



© AELB (del PL)

Le 25 septembre à Bordeaux, une journée de réflexion et d'échanges a réuni plus de 130 acteurs engagés pour construire ensemble les conditions d'une transition agroécologique au service de la ressource en eau.

Le programme Re-Sources est une démarche phare pour la reconquête de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable en Nouvelle-Aquitaine portée par l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Il organisait sa première conférence régionale Le jeudi 25 septembre 2025 à Bordeaux.

Inscrite dans la convention Re-Sources 2023-2028, cette conférence illustre l'engagement collectif de 12 partenaires en faveur d'une véritable transition agroécologique pour atteindre les objectifs de reconquête de la qualité des eaux brutes. En 2025, 94 % des captages prioritaires de Nouvelle-Aquitaine sont intégrés au programme, mobilisant 27 collectivités et une cinquantaine d'animateurs sur le terrain.

L'eau, une priorité partagée en Creuse

Le 18 juillet 2025 à Guéret, un accord de territoire est signé pour renforcer la stratégie de résilience déjà initiée en Creuse. La Creuse et l'agence de l'eau actent un nouvel engagement territorial pour un montant de travaux estimé à 56 millions d'euros financés par l'agence de l'eau à hauteur de 30 millions.



© AELB (del PL)

En 2022, la sécheresse a touché 63 % de la population creusoise. Et dès le début d'été 2025, la vigilance sécheresse a été activée. Face à ces tensions croissantes sur la ressource, la préfecture de la Creuse, les services de l'État et le Syndicat des eaux creusoises (SEC 23), ont décidé de renforcer leur stratégie de résilience à travers la signature d'un engagement fort : 56 millions d'euros sur trois ans – dont plus de la moitié financée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Cet engagement vise à sécuriser durablement l'alimentation en eau potable, à encourager

la sobriété en eau et la préservation de la qualité face aux effets du changement climatique. Des enjeux de préservation de la qualité de la ressource autour des captages d'eau potable dégradés et de restauration de zones humides font également partie de cet accord.

A close-up photograph of a white calculator with a blue LCD display. The display shows the number '0411' followed by a unit symbol 'm³'. The calculator is resting on a light-colored surface, possibly a desk. In the background, a circular dial with numbers is partially visible. A bright green square is in the top left corner of the image.

LES REDEVANCES

DES REDEVANCES : un outil incitatif à une gestion plus durable de la ressource en eau

L'agence perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement.

Elle les reverse sous forme d'aides dans le cadre de son 12^e programme d'intervention 2025-2030 et apporte son soutien financier aux actions ou projets dans les territoires pour une gestion durable des ressources en eau.

L'année 2025 est, avec l'entrée en vigueur de la réforme des redevances le 1^{er} janvier 2025, une année de transition entre ancien et nouveau dispositif.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



63,27 €
de redevance de pollution domestique

payée par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



6,36 €
de redevance de prélèvement

payée par les activités économiques



2 € de redevance cynégétique

payée par les chasseurs



12,87 €
de redevance de pollutions diffuses

payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



1,61 € de redevance de prélèvement

payée par les irrigants



0,61 € de redevance de pollution

payée par les éleveurs concernés

100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2025



9,83 €
de redevance de prélèvement

payée par les collectivités pour l'alimentation en eau



2,89 €
de redevance de pollution

payée par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



0,55 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique

payée par les pêcheurs



0,01 €
de redevance de stockage

payée par les personnes disposant d'une installation de stockage

Chiffres

371,26

millions d'euros de redevances émises en 2025

97,3 %

des redevables ont choisi la télédéclaration

5

redevances mutualisées entre les agences de l'eau

• pollutions diffuses • protection du milieu aquatique • pollution élevage • stockage • cynégétique

206

redevables font l'objet d'un contrôle au cours des années 2023 et 2024

Accompagner la réforme des redevances

L'année 2025 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme des redevances le 1^{er} janvier 2025, vingt ans après la loi LEMA. 2025 fut donc une année de transition dont les maîtres-mots furent : accompagnement et appropriation.

Expliquer, rassurer, simplifier, structurer a été l'objectif numéro un des équipes de la direction des redevances de l'agence. En effet, déclarer les données de performance avec une valeur fiscale nouvelle sur les plateformes Sispea ou Verseau, simuler les coefficients de modulation, délibérer sur un tarif 2026 reflétant pour la première fois la performance réelle de leurs réseaux publics ont mobilisé fortement les 6 800 collectivités et leurs interlocuteurs. La direction des redevances, appuyée par les délégations territoriales, a soutenu les industriels raccordés, désormais prélevés sur chaque mètre cube d'eau potable consommé. En parallèle, un partenariat étroit a été mené avec les éleveurs via les chambres d'agriculture. Malgré les incertitudes du changement, notre priorité est restée la même : garantir une qualité de service constante aux redevables. Les agents sont très attachés à cette mission. Tout au long de l'année, ils ont investi leur énergie dans le « recettage » et l'optimisation des outils numériques. Cet investissement technique et humain poursuit un objectif clair : faire en sorte que tous ces efforts portent leurs fruits dès 2026 pour la première campagne de déclarations avec ce nouveau dispositif des redevances et offrir aux redevables un cadre sécurisé, lisible et serein.

Ajustement du 12^e programme aux évolutions de recettes

L'élaboration de la maquette financière du 12^e programme, établie sur des données de recettes de 2020, a coïncidé avec des changements majeurs impactant les recettes de l'agence : réforme des redevances, Plan Eau, trajectoire de sobriété. Dans ce contexte exceptionnel, quatre groupes de travail ont dressé un bilan précis des impacts

- Une baisse des recettes de 22,7 millions d'euros, due à la diminution des assiettes fiscales ;
- Une perte de 20,4 millions d'euros de recettes liée à l'inflation ;
- Un prélèvement exceptionnel sur la trésorerie de 11,3 millions d'euros ;
- Des recettes limitées à 0,4 million d'euros pour a redevance PFAS.

Pour compenser ces pertes sans remettre en cause les équilibres validés en juin 2024, un scénario d'ajustement a été proposé le 11 juin 2025 :

- Réduction du taux de consommation d'eau potable à 0,32 €/m³ (au lieu de 0,30 €/m³) de 2026 à 2030 ;
- Actualisation des taux selon l'inflation (1,8 % en 2026, puis 1 % de 2027 à 2030). Ce scénario a été adopté par le conseil d'administration le 3 juillet 2025, après avis favorable du comité de bassin. Le 12^e programme ajusté génère ainsi 2 628,4 millions d'euros de recettes, soit 50,9 millions d'euros de plus que la version initiale, tout en restant sous le plafond autorisé de 2 661 millions d'euros.

PAROLE À

© J.-L. Aubert



Fatima-Zohra Chaïb

Cheffe de projet - Direction des Redevances

Réforme des redevances : une collaboration interagences efficace

Pour réussir l'adaptation des outils informatiques impactés par la réforme des redevances, une organisation millimétrée a été mise en place entre les six agences de l'eau. Un groupe de pilotage ainsi que des groupes de travail métiers interagences ont été créés pour définir, notamment, les besoins d'évolution des plateformes dédiées aux redevances. Un outil de simulation a été développé et intégré au portail téléservices à destination des collectivités, leur offrant la possibilité de calculer aisément

le coefficient de performance des systèmes d'assainissement collectif. Pour assurer la coordination et le pilotage des chantiers, les équipes projet ont instauré des comités de suivi hebdomadaires afin de définir les cahiers des charges, l'analyse des risques, la réalisation des maquettes et la recette des livrables. Grâce à l'engagement et l'expertise des équipes métiers et de la direction des systèmes d'information, l'objectif fixé pour 2026 est quasiment atteint : les nouvelles redevances et les outils adaptés sont prêts pour accompagner le lancement de campagne auprès des redevables.

Plus de 371 millions d'euros de redevances émis en 2025

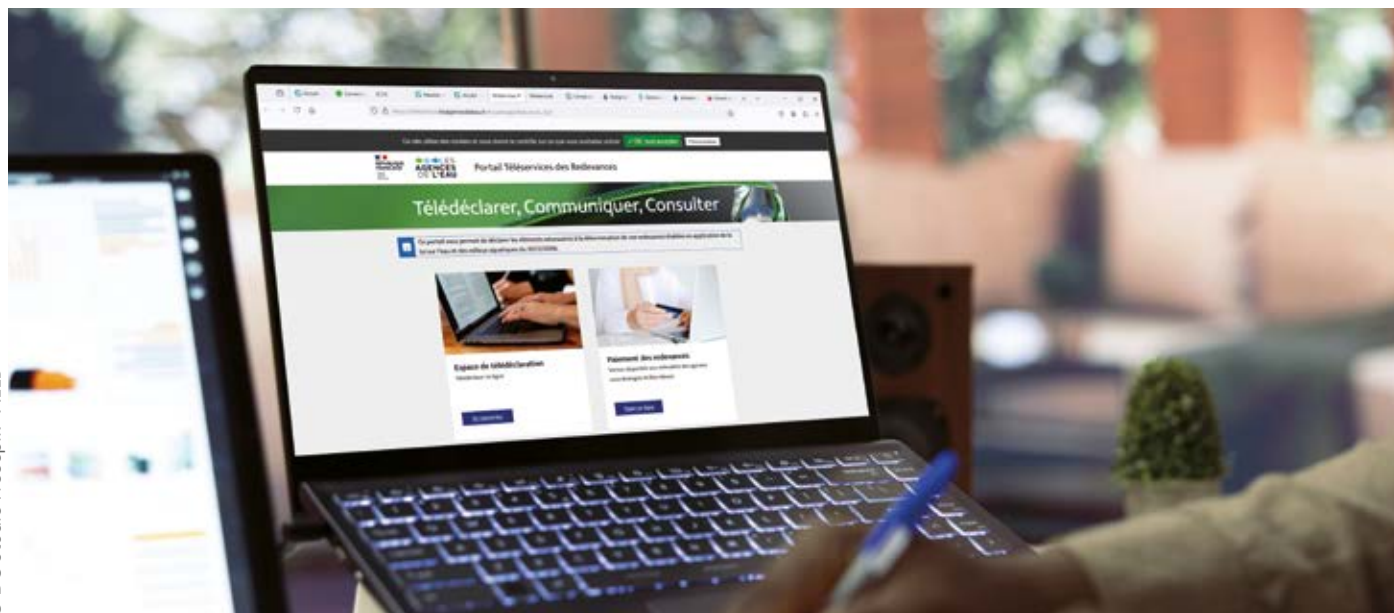
À compter de l'activité 2025, les redevances « pollution et collecte domestique » ont été remplacées par trois nouvelles redevances : la redevance consommation d'eau potable, la redevance performance des réseaux d'eau potable et la redevance des systèmes d'assainissement collectif.

Tous les abonnés à un réseau d'eau potable et/ou à un système d'assainissement collectif sont concernés par ces nouvelles redevances pour tous les m³ consommés et/ou assainis.

Au titre de la nouvelle redevance pour consommation d'eau potable, les acomptes au titre de l'activité 2025 et émis en 2025 représentent 103,054 millions d'euros. Les établissements industriels paient, en 2025, une redevance pour pollution non domestique de 8,132 millions d'euros, et ceux raccordés à une station d'épuration collective paient une redevance pour collecte non domestique de 2,606 millions d'euros. L'année d'activité 2024 est également la dernière année d'application de la redevance pour collecte non domestique des industriels. À compter de l'activité 2025, la redevance pollution non domestique concerne désormais uniquement les industriels rejetant leurs effluents directement au milieu naturel (dans un cours d'eau ou par épandage).

- La redevance pour prélèvements sur la ressource en eau (hors fonctionnement des installations hydroélectriques) représente 22,456 millions d'euros en 2025.

- La redevance due aux prélèvements destinés aux installations hydroélectriques s'élève en 2025 à 1,108 million d'euros. Les conditions climatiques de l'année 2024 ont été favorables à une forte production d'énergie hydroélectrique en raison de fortes pluies.
- La redevance pour pollutions diffuses, prélevée par l'agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte de toutes les agences de l'eau, représente 47,764 millions d'euros en 2024 pour Loire-Bretagne dont 7,09 millions d'euros correspondent à la part de redevance du programme national Écophyto.
- La redevance cynégétique, encaissée pour le compte de l'ensemble des agences de l'eau par l'agence Adour-Garonne auprès des comptables des fédérations de chasse, s'élève à 7,443 millions d'euros pour Loire-Bretagne.



LA PLANIFICATION ET LA GOUVERNANCE

Sdage : les sept enjeux 2028-2033

1. La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
2. La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter ruptures
3. Les politiques territoriales, porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
4. La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
5. La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau
6. Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
7. La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

DÉFINIR LES ENJEUX DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Une étape importante pour élaborer le futur Sdage

En 2025, plusieurs démarches ont participé à définir les enjeux du bassin : les ateliers territoriaux « Loire-Bretagne 2050 » où les acteurs locaux ont envisagé les défis de leur territoire dans un contexte de dérèglement climatique, l'état des lieux du bassin qui montre une légère dégradation de nos milieux aquatiques, et la stratégie climat dont s'est dotée le comité de bassin.

7 enjeux sont identifiés, relatifs au climat, à la connaissance, à la gouvernance, aux milieux aquatiques, à la sobriété, à la qualité et à la mer. Chacun de ces enjeux fera l'objet d'un chapitre dédié dans le futur Sdage.

Pour construire les réponses, le comité de bassin s'appuie

sur une démarche participative ascendante (ateliers territoriaux), sur une vision à moyen terme (état des lieux) et sur une indispensable vision à long terme (stratégie climat). Le projet d'enjeux élaboré par le comité de bassin a fait l'objet d'une large consultation du public et des assemblées.

Les observations recueillies, très majoritairement favorables, ont été analysées par le comité de bassin et ses commissions. Elles ont permis d'améliorer le document qui a été officiellement adopté lors de la séance plénière du 10 décembre 2025. Les travaux d'élaboration du Sdage 2028-2033 sont désormais lancés.

Conférences territoriales : une mobilisation inédite pour l'eau

En écho à la conférence nationale « L'eau dans nos territoires », souhaitée par le Gouvernement et lancée en mai 2025, le bassin Loire-Bretagne a engagé une démarche participative ambitieuse. Sous l'impulsion de Sophie Brocas, préfète coordonnatrice de bassin, et de Thierry Burlot, président du comité de bassin, cette initiative a rassemblé près de 600 participants lors de 5 rencontres territoriales, entre le 18 juin et le 8 juillet 2025.

Représentants des collectivités, acteurs du monde agricole, économiques et associatifs, services de l'État et usagers de l'eau ont ainsi contribué à l'élaboration de 72 fiches-action opérationnelles, couvrant les principaux enjeux stratégiques du bassin. Ces propositions, formalisées lors d'ateliers, ont permis au comité de bassin réuni le 14 octobre, d'adopter un texte de contributions adressé au Gouvernement.

Chiffres

7 enjeux

près de 600 participants

lors de 5 rencontres territoriales,
du 18 juin au 8 juillet 2025 en écho à la conférence
nationale « L'eau dans nos territoires »

Comment intégrer pleinement les enjeux du dérèglement climatique dans la politique de l'eau et les documents du bassin Loire-Bretagne ?

Pour traduire les engagements en actions concrètes, le bassin Loire-Bretagne s'est doté d'un document stratégique ambitieux. Face aux défis posés par le changement climatique, cette stratégie Climat s'articule autour de trois axes complémentaires :

- la caractérisation des effets du dérèglement climatique sur le territoire du bassin ;
- l'identification des conditions de réussite et des principes d'actions pour agir efficacement ;
- des éléments de déclinaison opérationnelle.

Ce dernier bloc, essentiel au déploiement de la stratégie, a notamment bénéficié d'un travail réalisé par le conseil scientifique du bassin.

La stratégie Climat du bassin Loire-Bretagne a vocation à définir des orientations de long terme, destinées à être intégrées progressivement dans la gestion de l'eau, le Sdage et le programme de mesures.

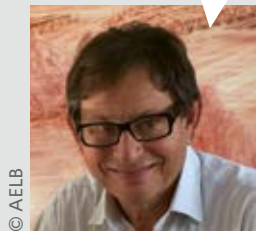
Ce travail est amorcé en 2025, puisque les grands principes et les conditions de réussite de la stratégie climat du bassin ont déjà intégré les enjeux du Sdage.

En savoir plus : <https://lc.cx/StrategieClimat>

Mieux connaître les milieux et les enjeux quantitatifs : les études hydrologie, milieux, usages, climat (HMUC) se poursuivent

En 2025, les 39 études HMUC en cours sur le bassin se sont poursuivies et 2 études supplémentaires ont démarré sur les territoires bretons. À présent, 85,5% de la superficie du bassin est couverte par ces diagnostics. Les premières phases de ces études constituent une avancée majeure dans la connaissance des milieux et des enjeux quantitatifs actuels et à venir sur notre bassin. Le diagnostic environnemental finalisé sur 13 territoires permet de caractériser les plages de décisions en vue d'une gestion équilibrée et durable de la ressource. Il est suivi d'une importante phase de concertation sur les territoires en vue d'acter collectivement des volumes prélevables. Durant cette phase, la réalisation d'études socio-économiques est devenue un élément complémentaire indispensable à la prise de décisions pour les territoires, mais aussi à l'arrêt de ces volumes par la préfète coordinatrice de bassin. En savoir plus : <https://lc.cx/hmuc>

PAROLE À



© AELB

Bertrand Hauchecorne

Président de la commission Planification du comité de bassin

Trois documents clés guident la construction du SDAGE 2028-2033 : état des lieux, stratégie climat et vision 2050

Trois documents importants vont constituer la base de la construction du Sdage 2028-2033 qui commencera au printemps 2026 : l'état des lieux, la stratégie climat et l'étude prospective 2050. L'état des lieux dresse un constat précis de la situation actuelle du bassin, en identifiant les pressions et les dynamiques à l'œuvre. La stratégie Climat, quant à elle, prend acte du dérèglement climatique

en cours et de ses perspectives d'évolution. C'est un document socle dont l'objectif est de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans les documents de bassin, tout en portant une vision prospective au-delà de 2033. Enfin, le document sur les enjeux synthétise les conclusions des deux précédents pour définir, à court et à long terme, les défis majeurs auxquels le Sdage devra répondre.



Mathilde Hoareau

Cheffe de projet changement climatique
et gestion quantitative de la ressource en eau
Direction de l'évaluation et de la planification

*Éclairer les choix locaux : l'apport des
études HMUC dans la gestion de l'eau*

Les études HMUC sont de véritables outils d'aide à la décision. Elles apportent une connaissance solide et partagée sur la ressource et les milieux, indispensable pour éclairer les choix locaux. Fondées sur des données scientifiques, elles posent un diagnostic clair et objectif des pressions qui s'exercent sur l'eau et les milieux aquatiques. Le croisement entre diagnostic, tendances d'évolution, notamment climatique, et scénarios révèle les marges de manœuvre possibles : quels débits maintenir pour préserver les milieux aquatiques tout en maintenant les usages ? Quels volumes prélevables définir ? Grâce à cette connaissance, les élus s'approprient concrètement les enjeux du partage de l'eau. Ensemble, les acteurs décident des équilibres à mettre en œuvre pour construire une gestion durable et partagée de la ressource sur leur territoire.

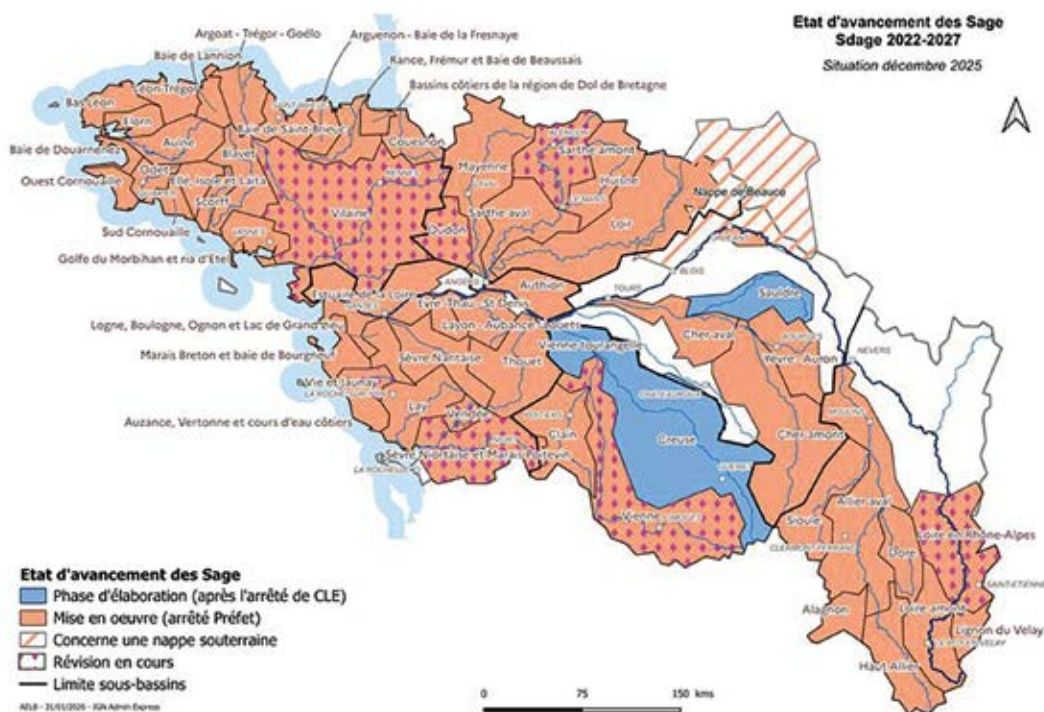
Chiffres

57 Sage
couvrent....

87 %
du territoire

3 Sage
en phase
d'élaboration en 2025

État des Sage sur le bassin Loire-Bretagne



En 2025, sur les 57 Sage œuvrant sur le territoire, 3 sont en cours d'élaboration. Parmi les Sage mis en œuvre, 8 ont initié leur révision.

Le Sdage 2022-2027 renforce le rôle des commission locales de l'eau (CLE) et des Sage pour permettre la mise en place d'une politique de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, en lien avec les problématiques propres à chaque territoire.

En savoir plus : <https://lc.cx/SageLoireBretagne>

An aerial photograph of a floating village in Cambodia. The houses are built on stilts and are situated in a flooded area with many trees. The water is dark, and the sky is blue. The text 'LA COOPÉRATION INTERNATIONALE' is overlaid in large white letters.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Village flottant avec maisons sur pilotis de Konpong Phlouk en bordure du lac du Tonlé Sap (Cambodge).

POUR L'ACCÈS À L'EAU DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

3,8 millions d'euros d'aides consacrées à l'action internationale

Depuis 19 ans, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est engagée dans ce dispositif. Elle contribue à l'atteinte du 6^e objectif de développement durable des Nations Unies : d'ici 2030, garantir l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources.

Coopération décentralisée

Depuis 19 ans, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est engagée dans ce dispositif. Elle contribue à l'atteinte du 6^e objectif de développement durable des Nations Unies : d'ici 2030, garantir l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources.

En 2025, l'agence de l'eau a apporté son soutien à 39 projets portés par des collectivités territoriales et des associations, pour un montant d'aide total de 3,8 millions d'euros.

- 81 % des demandes concernent l'Afrique. Madagascar (21 %) et le Sénégal (18 %) sont les deux premiers pays bénéficiaires. À noter que le nombre de projets menés au Sénégal a augmenté ces dernières années, expliqué en partie par le redéploiement dans ce pays d'opérateurs qui intervenaient jusqu'en 2022 au Burkina Faso, au Mali ou encore au Niger. Pour mémoire, ces trois pays ne sont plus éligibles à l'aide publique française. Parmi les autres pays africains bénéficiaires des aides en 2025, on peut citer le Tchad, le Bénin, le Togo, l'Union des Comores, le Maroc ou encore le Burundi.

- 35 % des dossiers portent uniquement sur l'alimentation en eau potable, 65 % comprennent à la fois un volet eau potable et un volet assainissement.

Les partenariats institutionnels

L'agence de l'eau poursuit son partenariat avec le ministère des eaux et forêts de Côte d'Ivoire, avec l'autorité du Tonlé Sap au Cambodge, la direction générale des ressources en eau au Laos et deux agences de bassin brésiliennes (bassins du Piracicaba, Jundiaí et Capivari -PCJota- et bassin du Paraíba do Sul).

Parmi les faits marquants, deux experts de l'agence de l'eau ont participé en début d'année à un atelier régional réunissant les partenaires laotiens et cambodgiens. Organisé au Cambodge, cet échange a permis de favoriser le dialogue sur les enjeux communs autour du bassin du Mékong et de partager des bonnes pratiques sur les sujets de la coordination des échelles hydrographique et administrative, de la structuration de la connaissance ou encore de la gestion des infrastructures hydrauliques dédiées à l'irrigation et à l'énergie. Dans la continuité de cette mission, une délégation de haut-niveau cambodgienne a été accueillie au mois de décembre dans le bassin Loire-Bretagne. Après des visites de terrain organisées par Clermont Auvergne métropole, le comité de bassin a été l'occasion de renouveler les engagements des partenaires, au travers de la signature d'un nouveau protocole de coopération.

Enfin, lors de la 30^e Conférence des parties (COP 30) qui s'est tenue en fin d'année au Brésil, les agences de l'eau étaient représentées par Loire-Bretagne au sein de la délégation française. L'occasion de mettre l'eau au cœur des sujets du changement climatique et de valoriser les dynamiques positives portées par les acteurs du monde de l'eau.

10 ANS DE PARTENARIAT avec le Cambodge pour une gestion durable de l'eau

Depuis plus de dix ans, les agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhin-Meuse accompagnent le ministère cambodgien des ressources en eau et de la météorologie (MOWRAM) et l'Autorité du Tonlé Sap (TSA) dans la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau sur le bassin du Stung Sen, affluent majeur du lac Tonle Sap. L'Office international de l'eau est l'opérateur technique de cette coopération.

Cette coopération franco-cambodgienne s'inscrit dans un objectif de préservation et de gestion d'un écosystème unique, essentiel à la sécurité alimentaire de la population cambodgienne et au développement économique du pays. Elle s'inscrit par ailleurs dans les objectifs internationaux de solidarité et de durabilité portés par la France et l'Union européenne.

Le partenariat est décliné sur le bassin du Stung Sen, principal affluent du lac Tonle Sap. Cette démarche est destinée à être répliquée dans les autres bassins

de Tonle Sap et à terme, au niveau national (soit 39 bassins hydrographiques répartis dans 7 unités hydrographiques). A ce titre, un comité national pour la gestion des bassins versants doté d'un secrétariat a été créé par le MOWRAM pour gérer et coordonner cette politique. Parmi les résultats importants issus du travail partenarial, on peut citer la création du comité de bassin du Stung Sen (2013), l'élaboration de priorités d'action (2016), la montée en compétences des équipes du TSA au travers de formations techniques (entre 2018 et 2023), ou encore une meilleure articulation entre les activités de planification menée à l'échelle du Stung Sen et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'échelle locale. Dans cette perspective, la mise en place d'une association d'eau potable des municipalités du Stung Sen a été jugée indispensable pour garantir la pérennité des stations d'eau potable financées par les agences de l'eau dans le cadre de la loi Oudin-Santini. Cette démarche de rationalisation bénéficie de l'appui du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle. La réception d'une délégation cambodgienne en décembre 2025 dans le bassin Loire-Bretagne a été l'occasion de renouveler les termes du partenariat, pour mieux intégrer la question des effets du dérèglement climatique.

Source : « *Gestion intégrée des ressources en eau au Cambodge. Cas pilote du Stung Sen. Retour sur 10 ans de partenariat entre la France et le Cambodge.* »

En savoir plus : <https://lc.cx/StungSen>

PAROLE À



© DR

Puy Lim

Vice-président de l'Autorité du Tonlé Sap (Cambodge)

Stung Sen : proposer un modèle inspirant pour relever les défis de l'eau

La mise en place d'une gestion intégrée de la ressource en eau sur le Stung Sen depuis 10 ans est une période à la fois longue et courte. Bien que les habitants du bassin disposent d'un accès à une quantité suffisante d'eau, les effets récents du dérèglement climatique provoquent des sécheresses

et des inondations très importantes et plus marquées. D'ici 2030, le Gouvernement s'est fixé comme priorité l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'éducation et aux voies de communication. C'est dans ce contexte que le projet du Stung Sen prend tout son sens en servant de modèle.



Chiffres

3,8 millions
d'euros pour 39 projets

81 %
des demandes
concernent l'Afrique

271 692
habitants concernés
par les actions
internationales

65 %
des dossiers
comportent à la fois
un volet eau potable
et un volet assainissement

Collecte d'échantillon d'eau dans le cadre d'une formation sur l'analyse de la qualité de l'eau au Cambodge.

LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION



INFORMER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

PAROLE À

© AELB / J.-L. Aubert



Céline Marche

Chargée de mission -
Direction des politiques d'intervention

et Christophe Brochier

Chargé de mission -
Délégation à l'information
et à la communication

Élus, experts, citoyens : Sensibiliser pour permettre de prendre des décisions éclairées

Le 12^e programme d'intervention ambitionne de faire progresser la part d'élus et décideurs sensibilisés. L'objectif recherché : permettre prioritairement aux élus et techniciens d'échanger, de partager, d'acculturer dans le but de prendre des décisions éclairées pour l'intérêt général. L'année 2025 a amorcé cette réorientation avec les partenaires historiques. Pour autant, la sensibilisation peut également, en parallèle, s'adresser aux usagers et aux riverains concernés par les projets prioritaires, et enfin le grand public et les scolaires. La politique de sensibilisation au 12^e programme est aussi conçue pour donner plus de visibilité aux acteurs qui s'en saisissent. Elle accompagne des stratégies de sensibilisation à trois ans, la programmation annuelle d'actions dont les objectifs pédagogiques sont clairs. En 2025, première année du 12^e programme d'intervention, les demandes d'aide en matière de sensibilisation ont été nombreuses puisque 207 demandes ont été dénombrées. Seules 132 d'entre elles ont été accompagnées, pour un montant global de subventions de 1 848 174 €.

L'agence de l'eau sur LinkedIn : à suivre !

Un compte à suivre absolument pour tous ceux qui agissent (ou souhaitent agir) en faveur d'une gestion durable et solidaire de l'eau !



© freepik - AELB

Le compte LinkedIn de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est une mine d'or pour : s'inspirer de projets concrets et reproductibles, se former aux bonnes pratiques, comprendre les enjeux actuels de l'eau, rester informé des évolutions réglementaires et climatiques... Vous ne manquerez rien de nos actualités, des appels à projets et financements, des exemples d'actions récentes, des formations, des webinaires, des études et diagnostics territoriaux, des subventions, accords de territoires, des partenariats, des coopération internationales, de la sensibilisation, veille, et offres d'emploi...
Pour s'abonner, scanner le QRcode



Chiffres

1,84 million
d'euros d'aides
accordées à la
sensibilisation en 2025

14 %
Progression en 2025
du nombre d'abonnés
LinkedIn@LoireBretagne

122 921
visites sur le site
de l'agence en 2025
(+ 15,3 % par rapport
à 2024)

79 128
visites sur le site Aides
et redevances (+ 8,8 %
par rapport à 2024)

29 communiqués
de presse

172
sollicitations presse



Et si on écoutait ceux qui agissent pour l'eau ? Les podcasts « En Immersion » sont de retour

Les agences de l'eau lancent la saison 3 de leur podcast « En Immersion », une série de 12 récits inédits qui valorisent l'engagement des acteurs locaux pour la préservation de l'eau et de la biodiversité.

À travers des projets concrets – restauration des cours d'eau, protection des

zones humides, agriculture à faible impact, ces podcasts illustrent la diversité des actions menées en faveur de la ressource en eau. Ce format audio pédagogique et immersif touche un large public et renforce la prise de conscience collective autour des enjeux environnementaux.

Chaque épisode, d'environ 15 minutes, donne la parole à des femmes et des hommes investis sur leur territoire, partageant leurs expériences et leur vision d'un avenir plus durable. Disponible gratuitement sur la plateforme Ausha (<https://smartlink.ausha.co/en-immersion>) et les principales applications de podcast.

En Loire-Bretagne :

• La Rochelle : rendre l'eau à la ville !

À La Rochelle, on dit adieu aux sols imperméables et on redonne de la place à l'eau en ville. En favorisant l'infiltration de l'eau, la ville s'adapte aux effets du changement climatique pour minimiser les risques d'inondations et redéfinir la gestion des eaux pluviales.

En savoir plus : <https://lc.cx/PodcastLaRochele>

• Val-de-Loire : un crapaud pour veiller à la qualité de l'eau !

Au cœur de la Loire, partons explorer des zones humides, essentielles à la filtration de l'eau et à la préservation des écosystèmes et découvrons comment ces zones humides, sont cruciales pour la qualité de l'eau :

En savoir plus : <https://lc.cx/PodcastValdeLoire>

Valoriser les dispositifs d'aides de l'agence

Grâce à ses dispositifs d'aides, l'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne tous les acteurs de l'eau pour mettre en œuvre des projets ambitieux et innovants pour contribuer à protéger la qualité de l'eau et les milieux aquatiques. Dans le cadre de sa politique de l'eau au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce également une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux avec pour objectif de promouvoir un bon état des eaux et de faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

Des documents à destination des collectivités, acteurs économiques, acteurs agricoles et associations ont été réalisés pour présenter de façon synthétique les aides et dispositifs de l'agence.

Pour en savoir plus, consulter la rubrique Aides sur : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



Kits de communication : des ressources prêtes à l'emploi pour les acteurs de l'eau

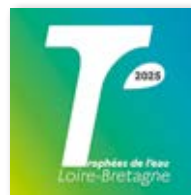


L'agence de l'eau propose un nouvel outil à destination des collectivités, associations, partenaires et médias du bassin Loire-Bretagne : le kit de communication.

L'objectif : aider à mieux connaître les enjeux de l'eau, mieux comprendre l'importance d'agir pour l'eau, décrypter le rôle de l'agence et son action aux côtés des acteurs de l'eau. Ces contenus « prêts à l'emploi » prennent la forme de petits articles, de chiffres clés et d'infographies à télécharger pour les supports imprimés ou digitaux. Un premier kit de communication a été mis à disposition en 2025 sur le thème du prix de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/KitsCom>

Engagés pour l'eau, les acteurs récompensés aux Trophées 2025



Organisés par l'agence de l'eau, les Trophées de l'eau 2025 ont mis à l'honneur sept initiatives exemplaires en faveur de la préservation et du partage durable de la ressource en eau.

Collectivités territoriales, entreprises et syndicats d'eau ont été distingués pour leurs actions concrètes et exemplaires en matière de gestion de l'eau : restauration des milieux aquatiques, préservation de la qualité de la ressource, optimisation de son usage, menées en démarche concertée et dans une perspective d'adaptation au changement climatique.

Découvrez les actions récompensées en vidéo, notamment :

- La restauration écologique du marais rétro-littoral de Ster-Vraz : <https://lc.cx/Stervraz>
- La restauration de la continuité écologique au moulin du Battreau à Cloyes-Les-Trois-Rivières : <https://lc.cx/Battreau>
- Les animations pour le changement de pratiques agricoles favorables à la ressource en eau : <https://lc.cx/Senom>
- L'accès à l'eau et à l'assainissement des populations de Parakou au Bénin : <https://lc.cx/Parakou>

En savoir plus sur les Trophées 2025 :
<https://lc.cx/Trophees25>



Célébration poétique des 60 ans des agences de l'eau

À l'occasion des 60 ans de la première loi sur l'eau, les agences de l'eau ont lancé un grand concours de haïkus intitulé « D'amour et d'eau fraîche », ouvert à tous et dédié à l'eau et aux milieux aquatiques.

Inspirés de la poésie japonaise, ces courts poèmes de trois vers (5, 7, 5 syllabes) invitent chacun à saisir en quelques mots l'émotion d'une ondée, le bruissement

d'un ruisseau ou la fragilité des rivières face au changement climatique. Parrainé par l'académicien Erik Orsenna, le concours a suscité des centaines de participations. Soixante lauréats ont vu leurs textes réunis dans un recueil diffusé lors des Journées mondiales de la poésie et de l'eau en mars 2025.



LA CONNAISSANCE

© AELB

Chiffres

1 440

stations de surveillance de l'état des eaux dont 1 003 sur les cours d'eau, 362 pour les eaux souterraines, 34 pour les plans d'eau, 25 sur les eaux côtières et 16 sur les estuaires

5 millions

de nouvelles données intégrées dans la banque des données (OSUR)

21,5 %

des stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) indiquent un bon état ou très bon état écologique des cours d'eau, une amélioration d'environ 2,5 % par rapport à 2024

LA CONNAISSANCE DES MILIEUX

au service de la restauration du bon état des eaux

Un état globalement stable mais qui nécessite de poursuivre les efforts engagés pour protéger les ressources.

L'analyse de l'état des eaux réalisée dans le cadre de l'état des lieux 2025 met en évidence une légère dégradation de l'état écologique global des eaux de surface, associée à des évolutions contrastées selon les milieux.

- 21,4 % des cours d'eau sont en bon ou très bon état écologique (contre 23,7 % en 2017). Cette baisse s'explique en partie par deux années sèches sur la période 2021-2023, affectant les conditions hydrologiques et biologiques.

- Les indicateurs biologiques (invertébrés, poissons) apparaissent globalement stables depuis une quinzaine d'années, témoignant de la résilience de certains milieux malgré le dérèglement climatique.

- L'état chimique des cours d'eau progresse : 68 % des masses d'eau sont désormais en bon état chimique (contre 57 % en 2019), en partie grâce à l'interdiction de certaines substances et à une meilleure connaissance des micropolluants.

- En revanche, les plans d'eau voient leur état chimique se dégrader fortement (45 % en bon état contre 85 % précédemment), en raison de la détection accrue de polluants persistants comme le mercure ou le PFOS, désormais analysés dans le biote (organismes vivants).

Pour les eaux souterraines, l'état se dégrade également :

- la part des masses d'eau en bon état chimique diminue (57 % contre 64 % en 2019) sous l'effet des nitrates et des pesticides ;

- l'état quantitatif se dégrade (73 % en bon état contre 88 % précédemment), reflet à la fois d'une pression accrue sur la ressource, d'une amélioration de la connaissance des prélèvements et d'une amélioration sur les débits des cours d'eau qui drainent ces eaux souterraines. Des améliorations locales notables sont observées là où des actions ciblées ont été menées (restauration de cours d'eau, réduction des pollutions diffuses, meilleure gestion quantitative), mais elles ne suffisent pas encore à infléchir la tendance à l'échelle du bassin. Ces résultats ne reflètent pas encore les effets des mesures du Sdage 2022-2027, dont la mise en œuvre a débuté récemment, mais il met en évidence les tendances récentes et les priorités d'action à renforcer. Ils montrent aussi l'impact à long terme des politiques publiques en lien avec l'environnement mises en place dans les années 1990 et qui portent leurs fruits. La baisse régulière des concentrations en nitrates ou en phosphore dans les eaux en est un exemple. L'analyse des données ne devient véritablement pertinente que sur le temps long (minimum 10 ans).

Comment se mesure l'état des eaux ?

L'état écologique des cours d'eau s'évalue principalement à partir des chroniques de données disponibles sur les trois dernières années.

Ainsi, l'état écologique attribué à une année N repose majoritairement sur les données des années N, N-1 et N-2. Par exemple, l'état 2023 se fonde sur les données de 2023, 2022 et 2021. L'état des eaux se détermine par l'élément le plus déclassant. Un seul élément de qualité dégradé peut déclasser l'état d'une masse d'eau. L'état écologique se mesure à partir d'indices biologiques et de paramètres de l'état physico-chimique. L'état chimique des eaux de surface correspond à l'état de 53 substances ou familles de substances prioritaires dont les valeurs de bon état sont définies au niveau européen et l'état chimique des eaux souterraines par les nitrates et les pesticides. La masse d'eau, unité d'évaluation, est une unité hydrographique ou hydrogéologique cohérente, dont les caractéristiques relativement homogènes permettent de définir un même objectif.

En savoir plus sur la qualité des eaux



Qualité Rivière :

Application à télécharger sur Google Play :
<https://lc.cx/QualiRiviereGooglePay>

ou sur App store :
App Qualité Rivière - App Store

ou à consulter les données à partir de son ordinateur directement :
<https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/>

Qualité aux stations de mesures :

abcdeau-loire-bretagne.lyxea.fr/app_direct/qualite_stations/

Zoom sur la qualité des eaux :

<https://lc.cx/ZoomQualiteEau>



© AELB

Surveillance de l'état des eaux

Le programme de surveillance au service de la connaissance des milieux aquatiques

Le programme de surveillance **2022-2027** évalue l'état des eaux de surface continentales, des eaux littorales et des eaux souterraines et suit leurs évolutions.

En Loire-Bretagne, la qualité des eaux et le suivi des actions s'observent grâce à plus de 3 500 stations de mesure.

Ce programme définit, par station de mesures, la fréquence du suivi, les paramètres de suivis et le type de suivis (état général des eaux, eaux risquant de ne pas atteindre le bon état). Il est réalisé soit par l'agence de l'eau, soit par des partenaires comme l'OFB et ses laboratoires d'hydrobiologie.

Des contrôles et audits sont réalisés pour garantir la qualité des données. Le coût de la surveillance de l'agence s'élève à 8,8 millions d'euros par an.

Afin de garantir un niveau de qualité optimal des données, l'agence réalise des actions d'audit et de concertation.

<https://lc.cx/ProgrammeSurveillanceLB-22-27>

Suivre et évaluer les actions pour l'eau et les milieux

L'agence de l'eau poursuit son soutien auprès des acteurs locaux pour l'évaluation des travaux menés en faveur de la qualité des eaux et des milieux. Elle finance des mesures avant et après la réalisation des travaux, pour évaluer l'efficacité des projets financés.

Ces aides bénéficient aux maîtres d'ouvrage engagés dans des contrats ou accords territoriaux ou des Sage, ou aux acteurs impliqués dans des suivis départementaux, avec les fédérations de pêche ou les conseils départementaux.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de ces milieux très sensibles au dérèglement climatique et orienter les actions, l'agence accompagne des opérations de suivi thermique et/ou de débit en continu. Le montant annuel d'aides versées est de 2,5 millions d'euros avec un nombre de dossiers pour des suivis thermiques accompagnés en augmentation.

Le programme d'intervention accompagne activement la recherche, l'innovation et le développement

En 2025, 15 projets ont bénéficié d'une aide de 683 000 euros de l'agence de l'eau. Notamment pour l'organisation de trois colloques : le congrès des conservatoires d'espaces naturels à Angers, la rencontre nationale des CIVAM et le salon Cycl'Eau à Clermont-Ferrand. Par ailleurs, 6 opérations de révisions de profils de baignade ou de vulnérabilité conchylicole et pêche à pied ont été menées pour un montant de 232 000 €. Enfin, 6 projets de recherche ou de connaissance générale ont également été soutenus pour 422 000 €. Les thèmes abordés portent sur :

- la recherche-action pour expérimenter un dispositif de dialogue des acteurs locaux autour du partage de l'eau et un diagnostic partagé relatif aux enjeux sociaux de la gouvernance locale (Collège des transitions sociétales) ;
- la contamination de l'eau par les micropolluants ;
- le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du marais breton et de la Brière ;
- l'analyse des flux de nutriments, estuaire de la Loire.



Johann Moy

Expert Cours d'eau, biologie, état écologique - Service Évaluation - Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les données montrent une amélioration fragile de la qualité de l'eau

L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne a été voté en décembre 2025 par le comité de bassin. Cet exercice a permis d'évaluer l'état écologique, chimique et quantitatif des eaux, et de caractériser les pressions qui impactent ces états. Il a été mené en mobilisant l'ensemble des données disponibles et en s'appuyant sur les expertises techniques locales. Le constat est fait que l'état est globalement stable. Au-delà de ce constat, comme le met en évidence l'étude en cours au niveau national par l'OFB, de nombreux paramètres, et notamment les paramètres physico-chimiques, évoluent dans le bon sens. Il y a donc des progrès réalisés malgré des niveaux de pressions qui restent élevés. Cet état des lieux confirme que les résultats positifs apparaissent là où des actions cohérentes, continues et avec une intensité suffisante ont été engagées.

État des lieux : connaître pour agir

Avec l'appui du secrétariat technique de bassin, l'agence de l'eau a réalisé pour le comité de bassin un diagnostic du territoire Loire-Bretagne. Réalisé tous les 6 ans, cet état des lieux évalue l'impact des activités humaines sur la qualité des milieux aquatiques et les freins à la reconquête du bon état des eaux. En plus de donner l'état des eaux, le document décrit :

- la diversité des paysages du bassin, marquée par un climat et une géologie contrastés
- des usages de l'eau très variés et les composantes du prix de l'eau, estimé à 4,12 euros / m³ en moyenne
- une analyse de la récupération des coûts (rapport entre ce que coûte l'eau et ce qu'on paye pour l'utiliser)
- les activités à l'origine des pressions significatives exercées sur l'eau et les milieux et leurs évolutions
- le risque de non-atteinte des objectifs environnementaux dont l'objectif de bon état des eaux, en 2033

Ce travail de prévision constitue une base pour le futur Sdage 2028-2033. Ce travail de prévision constitue une base pour le futur Sdage 2028-2033.

L'agence de l'eau renforce la connaissance sur l'état écologique des milieux aquatiques

En 2025, l'agence de l'eau a organisé, en partenariat avec les laboratoires d'hydrobiologie et les experts poissons de l'OFB, une série de webinaires consacrés à l'utilisation des indicateurs hydrobiologiques pour l'évaluation de l'état écologique des milieux aquatiques.

Destinées aux structures réalisant des suivis biologiques ou souhaitant mieux comprendre ces résultats, ces quatre journées de formation ont réuni environ 600 connexions.

Les sessions ont permis de présenter la description, les atouts, les limites et les modalités d'interprétation des indicateurs fondés sur la flore (diatomées, macrophytes) et la faune (macro-invertébrés, poissons).



SANDRINE Clément

Directrice de l'évaluation et de la planification - Agence de l'eau Loire-Bretagne

Ehclo : une innovation ligérienne entre l'agence et l'INRAE

Dans le cadre du volet climat de l'étude HMUC axe Loire, une démarche d'exploration hydro climatique de la Loire (Ehclo) a permis de mieux comprendre les effets du changement climatique. Cette démarche construite avec l'INRAE, partenaire scientifique reconnu dans le domaine de la prospective hydrologique, a lié le projet Explore 2 (démarche scientifique) et la Trajectoire de réchauffement et d'adaptation au changement climatique (TRACC - démarche gouvernementale). Au-delà de son apport direct pour l'étude HMUC axe Loire et les documents de planification du bassin (état des lieux, stratégie climat...), la méthode du projet Ehclo a été reprise par le ministère de la transition écologique et déployée sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cela atteste de la pertinence des travaux menés sur le territoire ligérien par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'INRAE.

LES MOYENS



L'agence de l'eau renouvelle sa certification ISO 9001

En 2025, l'agence de l'eau a démontré la conformité de son système de management de la qualité aux exigences de la norme ISO 9001, obtenant ainsi le renouvellement de sa certification. Cette reconnaissance témoigne de son engagement en faveur de la satisfaction de ses clients, internes comme externes, et de sa volonté d'amélioration continue.

L'audit a porté sur les 11 processus du système et sur deux délégations, Allier Loire-Amont et Poitou-Limousin, pour évaluer leur mise en œuvre sur les territoires. Des non-conformités ont été constatées. L'agence a présenté un plan d'actions correctives, ce qui a permis le renouvellement de sa certification.



L'index de l'égalité professionnelle

Un index de l'égalité professionnelle en hausse depuis 3 ans

L'index de l'égalité professionnelle mesure l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Il est obligatoire pour tous les départements ministériels et les établissements publics de plus de 50 agents et doit être rendu public chaque année.

L'index se présente sous la forme d'un score sur 100 points avec une note minimum de 75 points. Une note inférieure à 75 implique de définir des « objectifs de progression ». L'index de l'agence est en hausse depuis 3 ans (76,4 en 2022, 79,4 en 2023 et 79,5 en 2024). Le score pour l'année 2025 sera calculé en septembre 2026.

L'agence dispose d'un plan d'action « égalité professionnelle » pour la période 2023-2025 qui prévoit la mise en œuvre d'actions pour supprimer les écarts de rémunération. Des indicateurs suivent les écarts de rémunération par catégorie, par type de contrat ou encore le taux de promotion par année par sexe.



© Freepik.com

Chiffres

Plafond d'ETPT*:

292,55

* ETPT : équivalent temps plein travaillé

Taux de consommation

des ETPT : (291,30 ETPT consommés pour un plafond de 292,55)

99,60 %

Budget formation :
(comptes exécutés 2025)

94 692 €

Budget formation : budget formation (comptes exécutés 2025)

Chiffres ISO 14001

Réduction de consommation d'énergie

(décret tertiaire 2019-771 du 23 juillet 2019)

Électricité

-30 % depuis 2012

Gaz

-41 % depuis 2010

Déménagement de la délégation Armorique

Le 10 décembre, la délégation Armorique emménageait dans ses nouveaux locaux, situés dans le bâtiment « Le Belvédère » à Saint-Brieuc. Ce projet a été rendu possible grâce au travail conjoint des équipes de la délégation, du service des moyens généraux (SMG) et de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) de l'agence de l'eau. Ces nouveaux locaux répondent aux exigences de l'agence ainsi qu'aux orientations de la politique immobilière de l'État. L'emplacement permet un déploiement facilité sur le terrain pour accompagner les acteurs du territoire. Les locaux sont conçus en cohérence avec les engagements de l'agence sur la gestion durable de l'eau et la sobriété énergétique. Enfin, l'aménagement d'un environnement flexible et modulable permet de nouveaux usages de travail.

LE BILAN FINANCIER

Première année du 12^e programme

RÉALISATION DU BUDGET (en millions d'euros)

	Autorisation d'engagement (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes		
	Exécution 2025	Taux d'exécution	Exécution 2025	Taux d'exécution	Exécution 2025	Taux d'exécution	
Interventions	335,79	98 %	266,29	99 %	Redevances	356,65	102 %
Investissement	2,27	76 %	2,50	76 %	Autres recettes	16,04	100 %
Fonctionnement	7,63	68 %	10,57	72 %	Recettes fléchées	19,35	101 %
Dépenses liées aux missions de l'agence (surveillance, Hmuc, Contrôles de redevances...)	14,72	92 %	13,64	79 %			
Personnel	24,75	97 %	24,75	97 %			
Contributions	63,01	100 %	63,01	100 %			
TOTAL	448,18		380,76			392,07	

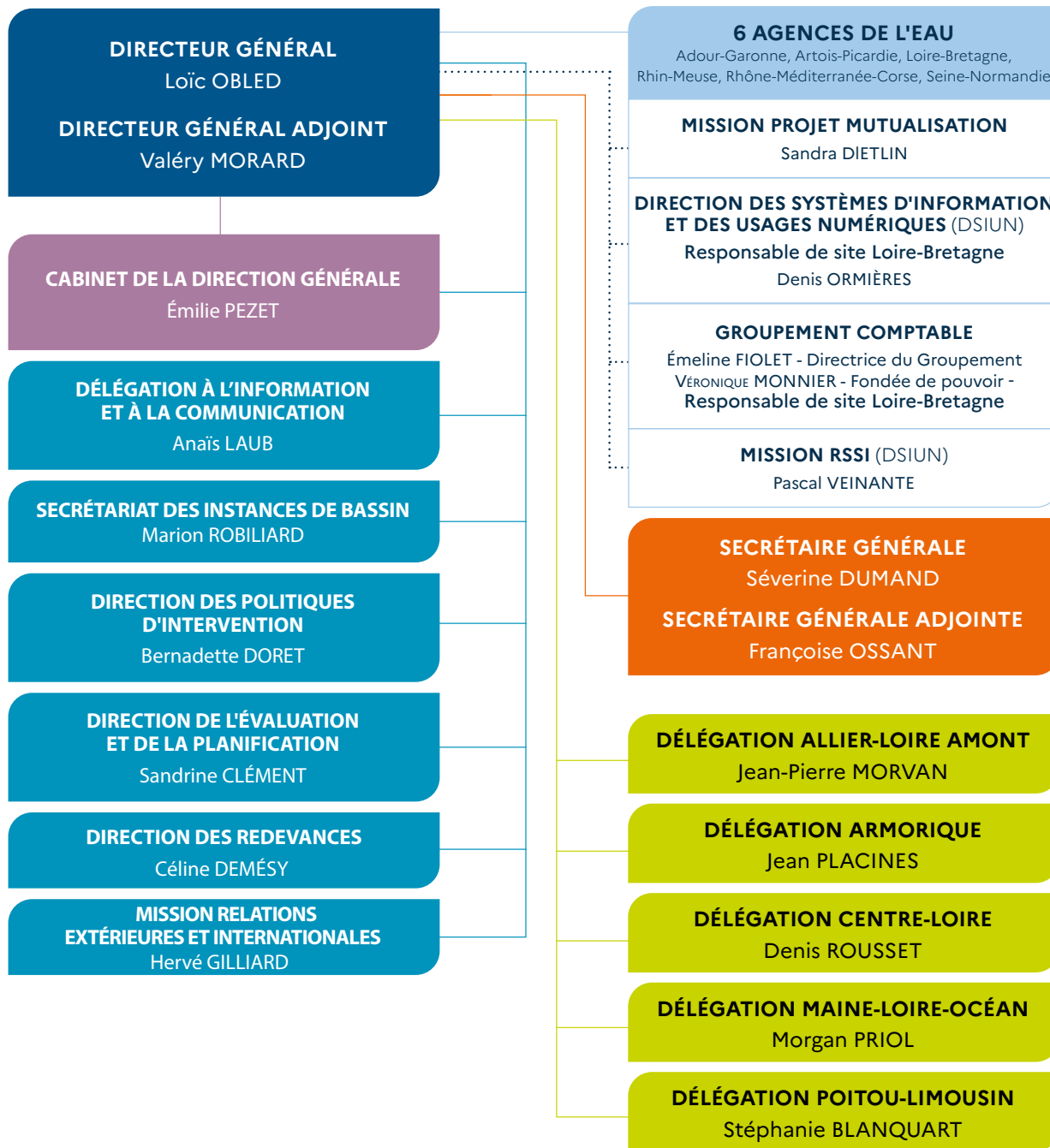
Le niveau de réalisation de la première année du 12^e programme d'intervention au titre des aides sous plafond est très satisfaisant et atteint 99,4 %, exclusivement sous forme de subventions.

Ce résultat est calculé en prenant en considération les montants des dotations de la maquette financière du 12^e programme correspondant aux ouvertures budgétaires de l'année 2025.

En tenant compte des aides accordées dans le cadre du dispositif « fonds vert », le taux d'engagement est de 98 %.

L'agence a également été impactée par le report de l'adoption de la loi de finances au 1^{er} trimestre 2025, et la mise en œuvre des services votés.

Si seules les dépenses assurant la continuité de service ont été engagées lors des deux premiers mois de l'année, l'agence a su, par une gestion financière agile, maintenir la trajectoire des dépenses et assurer l'exécution du programme d'intervention. De plus, la loi de finances a instauré un prélèvement de trésorerie de plus de 11 M€, obligeant l'agence à adapter les rythmes de versement des aides accordées pour garantir sa soutenabilité budgétaire.







Le bec d'Allier à la confluence entre le fleuve Loire et la rivière Allier, entre les régions Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche Comté

L'AGENCE DE L'EAU Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau. L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : modernisation de stations d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités humaines.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (Sage, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur le comité de bassin Loire-Bretagne, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau. Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais du fait des effets du dérèglement climatique, d'un défi partagé.

SIÈGE AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLÉANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr



5 DÉLÉGATIONS AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts,
Site Marmilhat sud CS 40039, 63370 LEMPPDES
04 73 17 07 10 • allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique

Site Renaissance - Le Belvédère
1A rue Romain Rolland, CS 16339, 22021 Saint-Brieuc CEDEX 1
02 96 33 62 45 • armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLÉANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

Site de Nantes (dép. 44, 49, 85)
1 rue Eugène Varlin CS 40521, 44105 NANTES CEDEX 1
02 40 73 06 00 • mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
Site du Mans (dép. 49, 50, 53, 61, 72)
17 rue Jean Grémillon CS 12104, 72021 LE MANS CEDEX 2
02 43 86 96 18 • mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette CS 20040, 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
05 49 38 09 82 • poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez-nous sur
agence.eau-loire-bretagne.fr

